

V/5664/1/60-F

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE  
COMMISSION

---

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES  
Direction de la Sécurité Sociale et des Services Sociaux  
DIVISION DES SERVICES SOCIAUX

---

SYNTHESE DES RAPPORTS ETABLIS EN 1960  
SUR LA  
SITUATION ACTUELLE DU SERVICE SOCIAL DES TRAVAILLEURS MIGRANTS  
DANS LES SIX PAYS MEMBRES DE LA C.E.E.

---

V/5664/1/60-F

SYNTHESE DES RAPPORTS ETABLIS EN 1960

sur la

SITUATION ACTUELLE DU SERVICE SOCIAL

des

TRAVAILLEURS MIGRANTS

DANS LES 6 PAYS MEMBRES DE LA CEE

---

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
<u>INTRODUCTION</u>	1
- Le Service Social	1
- Les Migrants	2
<u>CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES</u>	3
<u>LES SERVICES SOCIAUX ET LES PROBLEMES DES MIGRANTS</u>	6
A. <u>Les services sociaux dans les pays d'émigration</u>	6
- Italie	6
- Pays-Bas	12
B. <u>Les services sociaux dans les pays d'immigration</u>	15
I. <u>Difficultés au moment de l'arrivée et au cours de la période d'adaptation</u>	17
II. <u>Les Services Sociaux et leur action vis-à-vis des immigrants</u>	30
- République fédérale Allemande	30
- Belgique	34
- France	41
- Luxembourg	49
- Pays-Bas	50
<u>Les Consulats</u>	52
<u>Les aumôneries</u>	53
<u>Les syndicats</u>	53
<u>COORDINATION DES SERVICES SOCIAUX - COLLABORATION AVEC LES AUTRES ORGANISMES EN RAPPORT AVEC LES MIGRANTS</u>	54
- A l'intérieur des pays	54
- Entre les pays	54
<u>L'INFORMATION DES SERVICES SOCIAUX</u>	56
a) pays d'accueil	56
b) pays d'origine	56
<u>SUGGESTIONS</u>	57
<u>CONCLUSION</u>	62
<u>ANNEXE</u>	1-3

EXPERTS AYANT PREPARE LES RAPPORTS

Allemagne	Révérend Père KOENEN
Belgique	Mademoiselle GILLARD
France	Mademoiselle TRILLAT
Italie	Mademoiselle CORVINI
Luxembourg	Mademoiselle ALTMANN
Pays-Bas	Monsieur BEEKMAN
 RAPPORT DE SYNTHESE	 Mademoiselle TRILLAT

INTRODUCTION

Avant d'aborder la synthèse des rapports établis au début de 1960 sur la "situation actuelle du Service Social des migrants", quelques remarques s'imposent :

"Parmi les mesures les plus importantes prévues par le Traité de Rome figure "la libre circulation des personnes" d'un pays à l'autre, notamment celle des travailleurs. La création, au sein de la Direction Générale des Affaires Sociales, d'une direction de la Sécurité Sociale et des Services Sociaux montre l'intérêt que la Communauté économique européenne porte au Service Social et à son développement". Ceci explique pourquoi elle a décidé d'entreprendre une étude de la "Situation actuelle du Service Social des Travailleurs migrants" dans les pays membres. Les "experts", nommés par elle pour faire cette recherche dans leur pays respectif, se sont retrouvés à Bruxelles en octobre 1959 et c'est au cours de réunions tenues avec les représentants de la Communauté économique européenne qu'a été établi le schéma du rapport à préparer; les principales questions à étudier y ont été délimitées, étant entendu qu'elles seraient traitées sous un angle pratique plutôt que théorique, telles qu'elles sont vues par les Services Sociaux. Les experts devaient recueillir les renseignements nécessaires par une série de contacts avec les Services Sociaux, avec les organismes et avec les milieux divers qui sont en rapports fréquents avec les migrants (entreprises, syndicats, consulats, etc...)

LE SERVICE SOCIAL

Il fut décidé que les Services Sociaux devant faire l'objet de la recherche comprendraient tous ceux qui ont affaire aux Migrants et à leur famille, qu'ils soient "spécialisés" (c'est-à-dire ayant uniquement cette activité pour objet) ou non; seraient inclus les organismes ayant des responsabilités dans ce domaine, à condition qu'ils aient recours à des Assistants sociaux (ce terme implique que ces deniers ont obtenu le diplôme en vigueur dans

leur pays respectif); s'ils n'y ont pas recours, ils pourraient être mentionnés si leur rôle, dans le domaine de l'action sociale, s'avérait important vis-à-vis des migrants.

#### LES MIGRANTS

Il fut entendu que seraient pris en considération tous les travailleurs migrants et leur famille, c'est-à-dire les travailleurs salariés (et toute personne recherchant un emploi salarié) quel que soit le secteur économique, n'ayant pas la nationalité du pays dans lequel ils travaillent ou désirent travailler; sont inclus non seulement les nationaux des six Pays de la Communauté mais aussi ceux des autres pays, y compris les réfugiés, et apatrides, les travailleurs "saisonniers" aussi bien que les "permanents". Par contre, les "frontaliers" qui ne quittent leur pays que pour occuper un emploi dans un lieu proche de la frontière et regagnent, en général, chaque jour leur domicile sont exclus ainsi que les travailleurs indépendants, artisans, commerçants. Les personnes qui se déplacent à l'intérieur de leur propre pays et les rapatriés n'entrent pas dans le cadre de cette étude.

### CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES

Sans vouloir entrer dans une description détaillée de la situation des six pays de la CEE en ce qui concerne les migrations, il semble indispensable d'en rappeler les caractéristiques essentielles.

Les données qui vont suivre ont été recueillies par les rapporteurs selon les possibilités locales. Elles figurent ici à titre indicatif, mais elles ne permettent pas d'établir de comparaisons d'ordre statistique ou sociologique.

Il paraît aisé, au premier abord, de distinguer les pays qui reçoivent actuellement, ou qui ont reçu récemment, un nombre important de travailleurs migrants de ceux dont les citoyens doivent s'expatrier pour trouver un emploi. Cependant, la situation n'est pas si simple et certains pays doivent à la fois faire appel à des travailleurs étrangers et laisser partir un certain nombre de leurs habitants. C'est le cas des Pays-Bas. L'Italie, par contre, est par excellence un pays d'émigration alors que la Belgique, la France et le Luxembourg sont essentiellement territoires d'immigration (quoique l'on puisse dénombrer chaque année le départ de quelques-uns de leurs ressortissants).

#### ALLEMAGNE FEDERALE

Tout en mentionnant la difficulté de se procurer des statistiques complètes, le rapport donne quelques chiffres :

De 70.097, en 1954, le nombre des travailleurs étrangers (à l'exclusion des membres de leur famille) s'est élevé à 163.211 en 1959 (chiffres de l'Office fédéral de Nuremberg). L'immigration la plus importante est celle des Italiens qui s'est élevée à 45.000 travailleurs en 1959 entrés soit par recrutement officiel soit spontanément. On prévoit dans les années à venir un apport accru d'Italie aussi bien que d'Espagne et de Grèce.

BELGIQUE

On estime la population étrangère totale à près de 400.000, soit 44 par 1.000 habitants. Organisé de 1946 à 1958 le recrutement des travailleurs s'arrête à cette date. Le groupe le plus important est celui des pays méditerranéens qui représente près de la moitié des étrangers en Belgique, dont les Italiens sont les plus nombreux après les réfugiés.

FRANCE

C'est le pays d'Europe occidentale ayant la plus forte immigration étrangère de 1920 à 1959. En 1954 le nombre d'étrangers s'élevait à 1.452.000 et les introductions de 1956 à 1958 se sont élevées à plus de 300.000 travailleurs et plus de 15.000 familles. En outre, trois nationalités représentent plus des deux tiers de la population étrangère: Italiens, Espagnols, Polonais, mais les introductions de ces dernières années sont essentiellement composées d'Italiens et d'Espagnols. 400.000 réfugiés environ vivent en France en 1959. Le recrutement des saisonniers, en augmentation constante, s'est élevé à 63.000 en 1958.

ITALIE

Terre surpeuplée, l'Italie a depuis longtemps vu l'émigration de ses citoyens. De 1946 à 1958 659.000 Italiens se sont expatriés dans des pays d'Europe (Institut National des Statistiques) mais il est impossible de savoir actuellement combien d'entre eux y sont installés définitivement. D'autre part, ces chiffres ne comprennent pas les nombreux départs spontanés lorsque les intéressés ne s'adressent pas aux centres d'émigration officiels. Les projets gouvernementaux prévoient une augmentation dans les années qui viennent, en particulier de l'émigration féminine.

LUXEMBOURG

Il compte 40.460 étrangers d'âge actif en 1959 contre 25.131



en 1952 (chiffres communiqués par le Ministère de la Justice). Un recrutement régulier a lieu, les ressortissants italiens étant les plus nombreux, suivis par les allemands. Le nombre des saisonniers est en augmentation, ils représentaient en 1958, 66% environ des introductions. Les étrangers représentent 30% du total des salariés (fin 1958).

PAYS-BAS

De 1945 à 1959 près de 850.000 Néerlandais ont quitté leur pays dont la natalité élevée et la forte densité démographique expliquent la politique d'émigration. En même temps, on note une légère immigration étrangère (italienne) contingentée et l'accueil de réfugiés dont 19.000 environ restaient en 1959.

LES SERVICES SOCIAUX ET LES PROBLEMES DES MIGRANTS

Les Services sociaux seront décrits successivement tels qu'ils se présentent dans les pays d'émigration et d'immigration.

A. Les services sociaux dans les pays d'émigration

Avant d'aborder la description, une remarque s'impose: les rapporteurs ont envisagé différemment leur étude en ce qui concerne les services à inclure et les questions à examiner.

Par exemple, celui des Pays-Bas fait une description détaillée de la préparation des émigrants néerlandais avant leur départ, quel que soit le pays où ils se rendent. Le rapporteur italien envisage seulement l'émigration vers les pays membres de la CEE et ne donne pas de renseignements sur celle qui se dirige outre-mer.

Mais, de toutes façons, deux stades successifs divisent, dans l'esprit des rapporteurs, la période préalable à l'émigration :

1. L'information générale
2. La préparation personnelle.

La première est, en général, entreprise par les Pouvoirs publics, ou encouragée par eux, lorsqu'ils désirent que la population ait connaissance de la situation économique et démographique et du fait que l'émigration est une nécessité vitale, contribuant au développement du pays et au bien-être général. Les possibilités offertes par les autres pays comportant des informations sur les emplois offerts, les salaires, etc... sont également diffusées.

La préparation individuelle consiste à s'assurer que le migrant a bien reçu toutes les informations nécessaires à la réalisation de son projet et à lui permettre d'en discuter avec une personne qualifiée; ceci est du domaine des Services sociaux.

ITALIE

Le Rapporteur a interrogé tous les organismes publics ou privés

qui s'intéressent tout spécialement aux migrants, qu'ils utilisent ou non des travailleurs sociaux.

Le Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale est compétent pour tout ce qui touche à l'émigration avant le départ du migrant, alors que le Ministère des Affaires Etrangères s'occupe de tout ce qui regarde le citoyen italien à l'étranger; ce dernier publie des "Guides pour les Emigrants" contenant des informations sur les pays d'immigration. Ce sont les Offices du Travail communaux et provinciaux qui renseignent et documentent les candidats. Ce sont leurs employés qui peuvent répondre aux questions concernant l'emploi, les salaires et fournissent la "marché à suivre" administrative.

L'Institut de Service social "ONARMO" (Opera nazionale di assistenza religiosa e morale agli operai) a son siège social à Rome - Organisation privée, en partie dépendante de la "POA" (Pontificia Opera di Assistenza). C'est pourquoi certaines activités se font sous la dénomination "POA-ONARMO". Cet organisme, qui s'intéresse à tous les travailleurs, possède un Service Central pour les Emigrants. Les 2.500 "Centres sociaux" que l'ONARMO a organisés dans toute l'Italie et qui emploient des Assistantes sociales diplômées, sortant des écoles de l'ONARMO, sont en rapport avec les "Centres régionaux" dans lesquels se trouve une assistante ayant reçu une courte préparation dans le domaine des migrations, dont l'activité est orientée et dirigée par le Service central; elle donne parfois des informations aux candidats et les aide dans leur démarche. Un bureau près de la gare centrale à Rome, aide les transitaires et des sections ont été créées dans certains pays d'immigration.

En 1948, le Ministère du Travail a créé le premier "Centre d'émigration". Aujourd'hui ces centres sont au nombre de cinq: Milan, Gênes, Vérone, Naples et Messine. Y sont convoqués tous les Italiens qui vont s'expatrier ou qui doivent passer une visite médicale devant les Commissions sanitaires étrangères et une sélection professionnelle. Ils y reçoivent logement et nourriture.

re. Dans chaque centre travaille une Assistante sociale dépendant de l'ONARMO; elle est chargée de veiller au bien-être matériel et moral des migrants. Ces centres reçoivent jusqu'à 1.500 à 1.800 personnes par jour dans les périodes de presse; le travail des assistantes sociales consiste surtout à répondre aux urgences, à accueillir les groupes et à servir d'intermédiaire pour des problèmes administratifs. Cependant, dans le Centre de Vérone, d'où l'on part pour l'Allemagne, l'assistante remplit une fiche individuelle pour chaque migrant (à l'insu de celui-ci), dont deux copies sont adressées au Bureau central de l'ONARMO afin d'être envoyées l'une au Centre social du lieu de résidence de la famille, l'autre à CARITAS en Allemagne.

La "POA-ONARMO" coopère avec le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale pour le recrutement de la main-d'oeuvre pour l'Allemagne, par le moyen de délégations régionales. Ces groupes de travailleurs sont accompagnés par des assistantes sociales ONARMO jusqu'au Centre de Vérone. On y distribue des opuscules de la Giunta Cattolica et un "laissez-passer de l'Emigrant catholique" qui leur donnera accès aux missions catholiques italiennes et aux organismes catholiques du pays d'accueil.

- L' "UNRRA-CASAS" - Service public placé sous l'autorité du Ministère des Travaux Publics, qui a de nombreux centres sociaux dans le sud de l'Italie destinés à toute la population, y donne des cours d'adultes et d'information aux migrants et les aide à se préparer surtout professionnellement. Cet organisme emploie uniquement des assistants sociaux qualifiés. Leur présence dans les régions les moins développées et connaissant un chômage important les met tout naturellement en rapport avec de nombreux candidats à l'émigration qui peuvent recevoir quelques conseils ou informations s'ils les sollicitent.

- La branche italienne du "Service social international" fut créée à Rome en 1932 (comme section de la croix rouge italienne). Elle assiste tous ceux qui doivent résoudre des problèmes personnels et familiaux nécessitant une intervention coordonnée entre

l'Italie et d'autres pays; elle agit par l'intermédiaire d'assistantes sociales spécialisées dans les méthodes de case-work. Outre le Service central à Rome, deux sections fonctionnent à Naples et Milan. Elle peut intervenir dans toute l'Italie par l'intermédiaire des bureaux locaux de la croix-rouge et d'autres services sociaux.

Grâce au réseau des sections nationales et correspondants à l'étranger, elle peut traiter les cas sociaux individuels les plus complexes avec tous les pays où se trouvent des Italiens. Le but essentiel est de permettre aux familles de se regrouper malgré les difficultés administratives, juridiques et surtout d'ordre personnel et psychologique, de rétablir des liens distendus par les séparations familiales, de surmonter les incompréhensions, vaincre les craintes et les incertitudes. Seuls des travailleurs sociaux préparés et expérimentés peuvent intervenir dans ces problèmes délicats.

- L' "Associazione nazionale delle famiglie degli emigranti" (A.N.F.E.) Association privée, étend son activité sur tout le territoire national et à l'étranger. Peuvent être membres de l'A.N.F.E. : l'émigré, son épouse, les parents et, le cas échéant, le tuteur des enfants.

L'A.N.F.E. résume ses buts comme suit :

- défendre les droits et les intérêts des émigrés en Italie et dans les pays d'immigration ;
- maintenir le contact entre les émigrés et leurs familles; aider les familles restées en Italie, favoriser la réunion familiale;
- faciliter la préparation des émigrés du point de vue professionnel, culturel et psychologique en vue de l'établissement de la famille dans le pays d'accueil ;
- prévoir une assistance spéciale pour la femme qui émigre;
- assister les rapatriés;
- organiser des colonies de vacances, des cours, des écoles et

réaliser toutes autres initiatives à caractère social ayant trait à la défense et au renforcement de l'unité familiale.

Elle ne fait pas de propagande en faveur de l'émigration mais elle cherche à diminuer les inconvénients qui en résultent. Elle s'occupe uniquement des émigrés et de leurs familles et non pas des émigrants. Son action commence après le départ du chef de famille pour l'étranger. Elle donne des bourses d'études aux enfants d'émigrés pour qu'ils puissent bénéficier d'une formation professionnelle.

L'Association mène son action par l'intermédiaire des délégués communaux, mais qui sont rarement des assistants sociaux, bien qu'elle traite de nombreux cas individuels. Dans les centres importants, elle a un siège social et partout ailleurs elle est logée au sein des organisations catholiques. Afin de soumettre tous les problèmes des émigrés et de leur famille au pays et au gouvernement, elle organise des congrès nationaux.

- La "Giunta cattolica italiana per l'emigrazione" fait partie de la Commission Internationale Catholique pour les Migrations (C.I.C.M.) dont le siège est à Genève. Son but est de coordonner les diverses initiatives d'assistance et d'aide sur le plan catholique en faveur des émigrants italiens. Elle est financée par ses membres et par le Saint Siège. Dans son cadre fonctionne le "Fonds International Catholique pour les Emigrants" qui accorde des prêts aux familles devant rejoindre le chef de famille dans les pays d'outre-mer.

- Le "Patronato ACLI" sous les auspices de l'Association chrétienne des travailleurs italiens, a un service pour les migrants et leur famille. Il intervient surtout pour les problèmes posés aux travailleurs sur le plan législatif, administratif, mais également sur le plan social et familial, et distribue des secours financiers. Il n'utilise pas d'assistants sociaux. Ses fonds proviennent du Ministère du Travail et du produit de la "Journée annuelle de l'Assistance sociale". Il entretient de nombreuses délégations dans les pays où se trouvent des travailleurs italiens. D'autres organismes similaires autorisés comme le "Patronato ACLI" par la loi du 29 juillet 1947 n° 804 ont également une certaine activité dans ce domaine tant en

Italie qu'à l'étranger.

Plusieurs organismes privés qui se sont donnés pour mission de développer l'instruction et la culture populaire et de lutter contre l'analphabétisme, incluent dans leurs programmes des informations sur l'émigration :

- L' "Umanitaria" à Milan -association privée - qui a pour but d'aider à améliorer le niveau professionnel, matériel et moral des travailleurs, sans distinction, publie un bulletin de l'émigration très documenté et se donne pour principe de ne diffuser que des renseignements dûment vérifiés. Elle a essayé, malgré de grandes difficultés, d'organiser des cours sur les problèmes de l'émigration pour les fonctionnaires communaux et les instituteurs primaires. Elle collabore à la formation des élèves de l'Ecole sociale UNSAS à Milan.

- L' "Italiani nel mondo" - Rome - fait partie du Comité de la Conférence des "Organisations non gouvernementales pour les questions concernant l'émigration". Ce service publie un bulletin hebdomadaire envoyé à tous les organismes s'intéressant aux migrants et une revue bi-mensuelle "Italiani nel Mondo" dont le but est de signaler les problèmes de l'émigration, de maintenir un contact entre l'émigré et son pays d'origine et de l'aider par des conseils pratiques. Ces publications sont financées par le Ministère des Affaires Etrangères.

#### Remarques

Tout en faisant remarquer qu'il n'existe pas de service social dont le rôle essentiel soit l'aide aux migrants dans toutes les phases du processus migratoire, le rapport signale que les émigrants italiens ne sont pas automatiquement en contact avec les organismes énumérés et fait ressortir les lacunes importantes qui sont à combler dans ce domaine. L'émigrant n'a pas, en général, l'occasion, ni la possibilité, de rencontrer une personne compétente capable de discuter avec lui de l'ensemble de son projet, de

l'aider à en peser les avantages et les inconvénients et de modérer ses illusions. Il est surtout mal informé du fait que des obstacles peuvent s'opposer par la suite à la venue de sa famille auprès de lui (tels que des raisons médicales) et des conséquences graves qu'aurait pour son épouse, ses enfants et lui-même, une séparation de longue durée.

D'autre part, aucune liste n'est dressée, ni par les communes, ni par les ministères, des migrants quittant le pays en y laissant leur famille. C'est bien souvent quand la séparation dure déjà depuis fort longtemps que la femme fait enfin appel à un organisme pour recevoir un conseil et une aide afin de rejoindre son mari. A ce moment, cette longue absence de vie commune a pu se traduire en catastrophes familiales: abandon, ménage irrégulier, enfants illégitimes. Le manque de coordination entre les œuvres a de grands inconvénients. Les migrants et leur famille s'adressent ainsi à de multiples organismes parce que ceux-ci interviennent pour les mêmes personnes à des moments différents et sans s'entendre sur leur rôle respectif.

Ces remarques sont confirmées par les rapports allemands et néerlandais à propos de l'immigration italienne; ils déplorent le manque de préparation adéquate, et même d'information, des travailleurs italiens. Ceux-ci ignorent tout, disent-ils, du pays dans lequel ils arrivent, n'ont pas compris les conditions du contrat, ne se rendent pas compte que leur salaire nominal subira des déductions de sécurité sociale. Le plus souvent, ils ne savent pas un mot de la langue et rien des conditions de vie, de logement qui leur seront faites. Il ne faut pas oublier qu'ils n'ont pas toujours les connaissances nécessaires pour lire et comprendre les livrets d'information qui leur sont distribués. Le chapitre des suggestions montrera comment il est proposé de remédier à ces inconvénients.

#### PAYS-BAS

Il faut souligner l'intérêt porté depuis de nombreuses années



par les dirigeants du pays à l'émigration néerlandaise qui est l'objet d'une législation spéciale, constamment améliorée, et qui a fait ses preuves, destinée à aider et protéger les émigrants dans leur entreprise sans perdre de vue l'intérêt économique et général du pays.

Le Ministère des Affaires Sociales chargé des questions relatives à l'émigration et qui comprend tous les services publics qui s'en occupent, est assisté d'un Conseil pour l'émigration.

Parallèlement se sont créées des organisations qui s'attachent surtout à préparer les candidats à prendre leur décision en connaissance de cause et à les assister ensuite pour sa réalisation. Ces organismes présentent un éventail suffisant, semble-t-il, pour que tout néerlandais sache où s'adresser suivant son désir et puisse choisir un organisme public ou privé, confessionnel ou neutre. Cette préparation fait l'objet d'une coordination étroite entre ces organismes publics et privés et se divise en :

1. Une information très générale de la population qui est amenée à comprendre que, compte tenu de son augmentation, l'émigration est souhaitable pour le pays;
2. Une information plus directe et personnelle comprenant d'une part des renseignements très détaillés sur les pays envisagés, ressources, conditions de vie, salaires, lois sociales, etc... Tout ceci se fait par des moyens extrêmement variés: réunions, cycles d'études, brochures, émissions de radio, etc... Mais seul un entretien personnel permet d'aborder l'information sous un angle individuel. Elle permet, souligne le rapport, "qu'une personne compétente se rende compte des motivations de l'intéressé, de ses qualités personnelles, de ses conditions de vie et celles de sa famille" et l'on ajoute que "l'expérience montre que cet entretien exige une qualification très poussée de la part de l'informateur qui doit peser avec le plus grand soin les possibilités et les difficultés avant de donner son conseil".

Les principales organisations privées sont :

- la Centrale Générale de l'Emigration
- la Centrale Chrétienne Protestante pour l'Emigration
- Fondation de l'Eglise réformée calviniste pour l'Assistance aux Emigrants
- Fondation Centrale Catholique pour l'Emigration
- Fondation Israélite de Service social, Bureau d'Emigration
- Centre Humanitaire "L'Homme et le Monde".

Ces diverses associations qui utilisent toutes des travailleurs sociaux ou des experts possédant une grande expérience pratique, se sont également attachées à la préparation des femmes, épouses et fiancées des candidats. On a réalisé que la femme fait figure de "personne clé" au sein du groupe familial en ce qui concerne la migration; c'est un aspect que nous retrouverons en abordant les problèmes d'adaptation dans le nouveau pays. L'appréhension de la femme est plus grande que celle de l'homme en ce qui concerne la langue étrangère à apprendre, les modes de vie pratique concernant le logement, l'alimentation, les soins médicaux; elle craint également la solitude dans un contexte culturel et religieux différent.

Les associations néerlandaises organisent de nombreux cours de langues et on a même pris soin de créer un enseignement spécial pour certaines femmes qui refusaient de suivre le cours normal soit par timidité, soit qu'elles ne possèdent pas des bases scolaires suffisantes.

Les organisations religieuses attachent une grande importance à la préparation spirituelle de leurs ressortissants et sont en rapports étroits avec leurs homologues des pays de destination afin qu'une assistance immédiate soit donnée à l'arrivée, non seulement d'ailleurs par les prêtres, pasteurs et assistants sociaux, mais aussi pour que les compatriotes et coreligionnaires déjà émigrés soient prêts à accueillir les nouveaux venus.

On note également le souci de toutes les personnes intéres-

sées à ces problèmes d'échanger constamment des informations avec tous les organismes publics et privés, soit dans le pays même, soit avec les pays d'accueil, ce qui permet à leur action d'évoluer suivant les circonstances et de rester très spécifique et appropriée aux besoins.

B. Les services sociaux dans les pays d'immigration

En commençant ce chapitre il est utile de rappeler que le "Service social" a été défini par le Secrétariat des Nations Unies comme "une activité visant à favoriser une meilleure adaptation mutuelle des individus et du milieu social dans lequel ils vivent. Il tend à réaliser cette fin grâce à une utilisation qualifiée des capacités individuelles, des relations entre individus et des ressources de la collectivité".

Or, le migrant, après avoir rompu avec son cadre habituel, se trouve subitement plongé dans un milieu nouveau et différent sur lequel il n'a souvent que des données confuses. Il va rencontrer de nombreuses difficultés quotidiennes nées de sa méconnaissance de la langue du pays, de son ignorance du mode de vie et des conditions de travail, de son incapacité à accomplir les formalités légalement exigées par les instances officielles; il ne connaît parfois même pas les institutions sociales prêtes à l'aider. Il arrive souvent dans le plus complet dénuement ou même endetté; pendant longtemps ses soucis financiers l'empêcheront d'apprécier sa nouvelle existence. À ces difficultés, se superposent des problèmes profonds d'ordre affectif où se mêlent un sentiment d'insécurité devant l'avenir: préoccupation pour sa famille s'il a dû s'en séparer, installation, solitude, etc...

Il s'est donc créé dans les pays d'immigration qui sont, comme nous l'avons vu: la France, l'Allemagne, la Belgique et dans une plus faible mesure les Pays-Bas et le Luxembourg, des services sociaux qui se sont spécialement consacrés à aider les migrants et qui seront appelés dans ce rapport "Services sociaux spécialisés". Dans cette catégorie se trouvent des organismes émanant du pays

d'origine des migrants ou mis en place par le pays d'accueil - rattachés à des Services publics ou de statut privé - subventionnés ou non par les gouvernements confessionnels ou neutres. Ils jouent un rôle actif dans les étapes successives que doit parcourir le migrant: arrivée, adaptation progressive, intégration. Les activités de ces Services ont été clairement résumées dans le rapport belge :

"Tous les services qui s'occupent de migrants ont été amenés à les assister dans leurs difficultés journalières, à intervenir d'urgence dans certaines situations graves où ils risquaient de perdre leurs droits et certains avantages. Tous ont été appelés à démêler des situations compliquées concernant la sécurité sociale, généralement nées de l'ignorance des formalités à accomplir, à donner de nombreuses informations sur la législation sociale, sur les oeuvres et services susceptibles d'interventions, sur la vie dans le pays.

Certains services disposent de fonds et accordent une assistance pécuniaire, d'autres dirigent leurs clients vers les organismes qualifiés.

Chaque service doit nécessairement accorder une aide administrative, c'est-à-dire apprendre au migrant à remplir les formulaires réglementaires, faire des traductions, des démarches écrites, rédiger des lettres, etc...

Une de leurs tâches principales est la "médiation" entre le migrant et tous les services officiels et privés".

D'autre part, les services sociaux destinés à la population en général se préoccupent, de façon variable selon les pays, des étrangers et de leur famille.

Le rôle joué par ces deux catégories de services sociaux sera examiné selon chaque pays d'après les renseignements donnés par les rapporteurs.

Cependant, avant d'aborder cette description, il est indispensable de mentionner que les rapports contiennent tous une

analyse des principaux problèmes rencontrés par les migrants, tels qu'ils les présentent aux travailleurs sociaux. La similitude des observations quel que soit le pays considéré, permet de les résumer ci-après en illustrant cette synthèse d'exemples tirés des rapports. Ceux-ci ne mentionnent évidemment pas toutes les difficultés particulières de chaque groupe de migrants; ils aident cependant à prendre conscience des principales questions actuellement posées aux Gouvernements et aux divers organismes responsables de l'action sociale par les déplacements de travailleurs et de leurs familles.

Il convient toutefois de souligner que les observations qui vont suivre ont été émises par les Services Sociaux; or ceux-ci ne reçoivent en général que les personnes qui rencontrent des difficultés et ne voient pas celles pour lesquelles il ne se pose pas de problème .

#### I. DIFFICULTES AU MOMENT DE L'ARRIVEE ET AU COURS DE LA PERIODE D'ADAPTATION

##### Difficultés d'ordre administratif

Les formalités sur lesquelles nous ne nous étendrons pas sont dans l'ensemble les mêmes dans les pays considérés. L'obtention des permis de séjour et de travail n'offre, en général, aucune difficulté aux travailleurs introduits officiellement par les divers centres de recrutement ou par les entreprises. Il n'en va pas de même pour les autres :

Exemple tiré du rapport allemand: "La situation est particulièrement difficile pour les Italiens entrant en Allemagne de leur propre initiative et venant soit directement d'Italie, soit d'un autre pays européen où ils occupaient un emploi. C'est un travail extrêmement complexe pour l'individu de s'occuper de toutes les formalités administratives allant de la recherche d'un emploi jusqu'au permis de séjour et la recherche du logement. Ces isolés créent à l'assistant social un surcroît de travail car, en raison des difficultés linguistiques et de l'ignorance totale des intéres-

sés en ce qui concerne les formalités administratives allemandes, toutes les démarches et toute la correspondance sont pratiquement à sa charge".

Exemple tiré du rapport des Pays-Bas: "Sachant que son séjour est en principe provisoire et que la possibilité de voir prolonger son autorisation de séjour et de travail est incertaine, de même que la possibilité de s'établir aux Pays-Bas, le travailleur italien est freiné dans son intégration à la société néerlandaise. Cette incertitude engendre une profonde inquiétude. L'Italien sait que sa présence aux Pays-Bas est conditionnée par la situation sur le marché néerlandais du travail. Il serait très important que l'on puisse, par exemple après un an, fixer les travailleurs quant au prolongement de leur contrat".

En France, "les principales difficultés pour les travailleurs introduits régulièrement viennent de la lenteur dans l'établissement des dossiers qui retarde le transfert des salaires et le versement des allocations familiales au pays d'origine et plus tard les difficultés pour les renouvellements de contrat, les changements de profession ou de départements créent un profond sentiment d'insécurité même pour les travailleurs introduits régulièrement. Pour ceux qui entrent avec un passeport touriste la situation est beaucoup plus compliquée; la plupart des employeurs désireux de les embaucher répugnent à s'engager pour l'établissement d'un contrat de travail."

Si le règlement prévu par la Communauté Economique Européenne est acceptée, ces difficultés, espérons le, disparaîtront.

#### Difficultés d'ordre professionnel

Il est partout mentionné que le travailleur ne se voit pas toujours offrir un emploi correspondant à ses désirs. C'est bien souvent poussé par une pression économique considérable qu'il accepte n'importe quel contrat :

En Allemagne, "le travailleur étranger arrive à son lieu de

travail plein d'attente et d'espoir. Son émigration lui a peut-être permis d'échapper à une situation difficile dans son pays d'origine où il avait souvent à souffrir du chômage, du sous-emploi ou au moins du bas niveau des salaires. Si le nouvel arrivant est affecté à une entreprise qui occupe déjà certains de ses compatriotes, il se sent davantage à son aise et les difficultés initiales s'estompent. La présence de travailleurs originaires du même pays facilite aussi singulièrement le problème linguistique. La situation est beaucoup plus difficile pour celui qui se trouve être le premier ou le seul étranger dans une entreprise".

Aux Pays-Bas, "le caractère temporaire des contrats de travail détermine une attitude négative des entreprises dans le domaine de la formation professionnelle qu'elles pourraient offrir aux Italiens".

Le rapport français ajoute: "les phénomènes d'inadaptation à l'emploi sont surtout signalés depuis 1957, sans doute pour deux raisons: les nouvelles sources d'immigration et les exigences de l'emploi: par exemple on n'avait remarqué aucune difficulté chez les Espagnols du Nord habitués à un travail agricole pénible; par contre, les Espagnols du Sud, plus nombreux actuellement, s'adaptent difficilement au rythme du travail agricole, ils supportent mal les nombreuses heures de présence et de travail exigées en été. Pour les Italiens du Sud, du fait qu'ils ont pénétré dans les secteurs agricole et industriel, les manifestations d'inadaptation ont été remarquées dans de nombreux départements. On observe que les carences dues à une sous-alimentation chronique avant leur arrivée les rend inaptés à occuper les emplois de force qu'ils ont acceptés, dans un climat auquel ils ne sont pas habitués. D'autre part, nombreux sont ceux qui étaient chômeurs dans leur pays et qui ont, par conséquent, du mal à s'adapter au rythme et aux horaires du travail.

En raison de la mécanisation, les employeurs de main-d'oeuvre agricole recherchent des ouvriers qui ont une meilleure qualification que celle de la plupart des immigrants actuels dans l'agri-

culture; même observation dans l'industrie où chacun, à des degrés divers, doit avoir une spécialisation.

Les réfugiés ont toujours particulièrement ressenti leur déclassé professionnel, surtout les intellectuels et les étudiants, trop âgés pour reprendre les études commencées au pays d'origine et parfois interrompues depuis longtemps".

### Difficultés d'ordre matériel

#### a) Logement

Le logement est, au tout premier chef, signalé comme "le problème matériel numéro un". Cette question faisant l'objet actuellement d'une étude en Allemagne fédérale, en Belgique et en France, de la part de la CEE ne sera que mentionnée ici. Cependant les répercussions extrêmement importantes sur le plan social des conditions de logement nous obligent à les souligner.

L'installation collective en baraques et même en appartements comme c'est parfois le cas en France, offre tous les inconvénients de la promiscuité, et sont souvent surpeuplés. En Allemagne, on signale que "les prescriptions légales ne sont pas toujours respectées"; on se préoccupe d'ailleurs d'améliorer cette situation. En France "la répercussion sur la vie familiale des difficultés de logement est considérable: le migrant ayant une peine énorme à se procurer un logement pour faire venir sa famille. Le Ministère de la Population désirent, à juste titre, éviter la venue de familles destinées à s'entasser dans une seule pièce, parfois une cave, et dépourvues des plus élémentaires équipements sanitaires, a établi une procédure à cet effet. Cela signifie, dans la pratique, que la famille arrive souvent sans autorisation posant de multiples problèmes aux services officiels et aux organisations sociales, il paraît cruel de la renvoyer de l'autre côté de la frontière alors qu'elle a souvent renoncé à son logement et liquidé son ménage. Des solutions de fortune insatisfaisantes sont alors utilisées". Au Luxembourg, le logement des "saisonniers" fait l'objet de nombreuses critiques car assez souvent il n'est pas conforme aux



normes établies par l'Inspection sanitaire au sujet des logements collectifs et les logements en garni.

D'autre part, les rapporteurs estiment que le logement offert par l'entreprise a certains inconvénients pour les familles qui se stabilisent dans le pays d'immigration, lorsque le chef de famille, pour une raison quelconque, ne peut conserver son emploi.

b) Nourriture

La nourriture est un sujet de nombreuses remarques et l'on souligne l'importance que les travailleurs y attachent. Les services sociaux ont souvent pour rôle de faire comprendre aux employeurs qui organisent des cantines d'entreprises, ou qui se chargent de nourrir leurs employés, en particulier dans les régions rurales, que les habitudes concernant les repas doivent être prises en considération; le mécontentement qui se répercute sur le rendement au travail et sur la bonne entente entre ouvriers peut facilement être évité par quelques arrangements matériels surtout dans les mois qui suivent l'arrivée des travailleurs étrangers. L'accoutumance progressive aux habitudes locales sera sans doute un signe d'adaptation, comme le remarque le rapporteur allemand.

c) Difficultés pécuniaires

Elles viennent en bonne place dans les remarques des assistantes sociales françaises sur les problèmes qui leur sont soumis le plus souvent. "Les difficultés viennent surtout de l'extrême dénuement dans lequel sont les étrangers lorsqu'ils arrivent en France. Un père de famille envoie couramment 60% de son salaire à sa famille restée au pays; lorsqu'elle arrive, même s'il a travaillé régulièrement et dispose d'un logement, il n'a plus de ressources pour son installation familiale, pour l'habillement et pour tous les frais exceptionnels qui peuvent survenir".

Ce sont également elles qui insistent sur le fait que: "les femmes devenues veuves ont à faire face à un problème écrasant, sans doute plus lourd encore que pour les françaises, car elles

ne peuvent faire appel à la solidarité familiale".

En Allemagne, en Belgique et en France, les immigrants entrés comme "touristes" qui sont à la recherche d'un emploi, n'ont en général pas d'argent ou dépensent rapidement les économies fort modestes qu'ils ont pu apporter. De plus, lorsqu'ils ont trouvé du travail ils ne disposent pas des ressources nécessaires jusqu'à la première paye et cette période pose des problèmes pénibles aux services spécialisés. Les accords franco-italiens de 1948 prévoyaient la remise d'une somme de 15,00 NF à l'arrivée du travailleur, ce qui montre que ce problème avait déjà été examiné. Mais cette somme n'a jamais été revalorisée. Les avances de salaire faites par de nombreux employeurs peuvent pallier cette difficulté, mais l'intéressé reçoit actuellement un salaire diminué des avances faites et il est souvent dans l'incapacité d'envoyer comme il le voudrait, l'argent nécessaire à sa famille restée au pays. Les services d'assistance en Italie sont souvent sollicités à ce sujet mais n'ont pas de fonds suffisants pour répondre aux demandes.

#### Difficultés d'ordre sanitaire

Ces difficultés sont soulignées dans le rapport français: "Pendant les deux premières années les étrangers ont souvent des accidents de travail peu graves mais répétés dus à la méconnaissance de la langue, à l'inaptitude à l'emploi, aux soucis familiaux, et à l'inadaptation à de nouvelles mœurs. La sous-alimentation préalable, fréquente chez les Italiens et les Espagnols, aggrave tout accident. On voit apparaître des ulcères gastriques, des rhumatismes, des décalcifications chez les jeunes, et des cardiopathies. S'il y a affaiblissement et surmenage, ils présentent une grande sensibilité aux atteintes tuberculeuses. Une grosse proportion des étrangers hospitalisés dans les sanatoria sont des travailleurs seuls en France, ce qui confirme que les conditions d'existence des hommes seuls sont certainement plus dures que celles des hommes vivant avec leur famille".

En Allemagne, on note aussi les maladies, notamment les troubles gastriques ayant "la nostalgie pour origine".

#### Difficultés d'ordre psycho-social

C'est dans les difficultés psycho-sociales que nous relèverons les problèmes les plus graves, du fait de leur complexité, et les plus difficiles à aborder: ils sont aussi ceux qui demandent le maximum de compétence et nécessitent l'intervention de praticiens qualifiés. Leurs causes essentielles sont énumérées :

La méconnaissance de la langue est sans doute l'élément le plus facile à détecter, signalé partout comme le facteur principal d'isolement pour le groupe familial mais bien plus encore pour l'homme ou la femme arrivé isolément. Les nombreuses observations faites à ce sujet sont confirmées par celles qui concernent soit les régions, soit les nationalités pour lesquelles "il ne se pose pas de problèmes": Autrichiens et Néerlandais en Allemagne - Italiens dans le sud-est et Espagnols dans le sud-ouest de la France - à cause de la similitude des habitudes, de la langue et de la proximité du pays d'origine.

Le rapporteur allemand fait observer: "une meilleure connaissance de la langue grâce à un enseignement dispensé en Italie serait d'un grand intérêt. Mais la situation particulière de l'Italie se prête sans doute difficilement à un tel enseignement. Il est malaisé de persuader les travailleurs disposés à émigrer, parmi lesquels figurent de nombreux manœuvres, de fréquenter des cours. La formation scolaire insuffisante, l'analphabétisme ou semi-analphabétisme, entravent tous les efforts faits dans ce sens".

Nous trouvons des remarques identiques dans tous les rapports: exemple des Pays-Bas: "lorsque des différends surgissent avec des Néerlandais, le travailleur italien se sent désavantagé par rapport à l'adversaire faute de pouvoir s'exprimer en néerlandais. Il ne tarde pas à croire que le travailleur néerlandais est mieux traité en cas de discussion dans l'entreprise néerlandaise ou,

comme ce fut le cas récemment, au bureau de police. L'entreprise dispose pour les occasions spéciales, par exemple la présentation de nouveaux venus, d'un Italien demeurant déjà depuis plusieurs années aux Pays-Bas et qui possède suffisamment le néerlandais pour pouvoir faire fonction d'interprète".

La méconnaissance des us et coutumes locaux

"Les difficultés linguistiques et le manque de compréhension entre deux peuples différents ne manquent pas de se manifester et nécessitent un travail d'intervention et d'information; les logeurs interrogent généralement l'assistant social sur les différences qu'ils constatent dans la mentalité italienne, sur la nourriture italienne, sur des questions qu'ils ne comprennent pas, sur la situation en Italie, en résumé sur les problèmes que pose l'hébergement d'un étranger", mentionne le rapporteur des Pays-Bas. Il ajoute que l'Italien aussi bien que son logeur font appel à l'assistant social.

Tous les rapporteurs font des remarques identiques. Autre exemple: "les travailleurs étrangers n'imaginent pas qu'il existe une différence de niveau de vie selon les pays": "l'immigrant constate qu'en Allemagne ses dépenses sont plus élevées que dans son pays d'origine et c'est de son point de vue surtout que la différence entre le salaire nominal et le pouvoir d'achat est considérable. Il y a là pour les offices de placement nationaux par l'intermédiaire desquels s'effectue le recrutement, un travail de préparation très intéressant à accomplir. Des renseignements sommaires donnés au dernier instant sont inefficaces et insuffisants". Le passage dans une région à niveau de vie plus élevé que celui dont ils ont l'habitude est souvent une cause de grosses difficultés. Les nouveaux arrivants veulent avoir très rapidement des conditions de vie identiques à celles de leurs voisins et s'endettent souvent considérablement en achetant à crédit un équipement ménager très important sans songer à équilibrer leurs engagements avec le salaire dont ils disposeront.

Des informations très complètes avec des exemples concrets devraient leur être données avant le départ et répétées à l'arrivée.

#### Problème des loisirs

Le grand isolement des hommes seuls (célibataires ou venus sans leur famille) pendant les heures de loisirs et ses répercussions morales et familiales sont signalées de tous côtés et peuvent se résumer dans cette formule mélancolique du rapport allemand: "pour beaucoup de travailleurs étrangers l'ennui meuble à titre permanent les journées de loisirs". Ce problème, estime-t-il, "est le plus ardu et le plus vaste que pose l'immigration et ne pourra être résolu que grâce à la collaboration de toutes les institutions intéressées". En Belgique, la plupart des difficultés observées dans les rapports des immigrants et de la population locale, en particulier avec les femmes et jeunes filles, ont leur origine dans l'absence de lieu où passer les loisirs. "Les célibataires disent ne pas savoir comment passer leurs jours de congés, le choix des distractions n'est pas très étendu car il s'agit souvent de personnes n'appréciant pas les délasséments artistiques et culturels".

La situation des femmes seules est également mentionnée. Il s'agit surtout du personnel domestique. En Allemagne, outre ce personnel, de nombreuses étrangères sont occupées dans l'industrie textile et le rapport italien souligne que 25.000 travailleuses italiennes étaient demandées pour 1960 en ajoutant que les organismes sociaux sont très préoccupés des conséquences fâcheuses que peuvent avoir ces départs sur la vie familiale.

#### Problèmes familiaux

Tout ce qui touche à la famille et à l'unité de celle-ci apparaît vraiment capital à tous les travailleurs sociaux. "L'incertitude au sujet de la situation future et la certitude, du moins temporaire, que le transfert de sa famille est impossible pendant les deux premières années, empêchent l'Italien marié de s'intégrer

à la société néerlandaise", dit le rapport des Pays-Bas. "Jusqu'à présent la migration du travailleur accompagné de sa femme et de ses enfants n'est pas autorisée aux Pays-Bas (exception faite pour une autorisation touristique valable pour 3 mois). La solitude pèse aux travailleurs; les lettres qui leur parviennent d'Italie leur disent qu'il en va exactement de même pour leur femme et rendent la situation encore plus pénible aux Pays-Bas. L'éducation des enfants leur cause également des soucis. Nous passerons sous silence les graves problèmes sexuels qui résultent presque toujours de ce concours de circonstances et qui créent des difficultés tant pour les travailleurs étrangers que pour leur entourage néerlandais".

Les mêmes problèmes sont signalés en Allemagne: "L'industrie elle-même devrait être directement intéressée à cette venue des familles grâce à laquelle le travailleur se montre plus satisfait de son sort. Le sentiment de sécurité que lui procure la présence de la famille se répercute sur le comportement et le rendement au travail. C'est donc là aussi un domaine dans lequel on peut espérer, de la part des grandes entreprises industrielles, une aide substantielle notamment en ce qui concerne la fourniture de logements".

Le rapport français fait remarquer que: "si la séparation de la famille se prolonge le danger peut être que le lien familial se distende. L'isolement peut conduire l'ouvrier à rompre sa solitude et il se trouve insensiblement installé dans un ménage irrégulier. On remarque que si le travailleur est illettré, il s'adapte encore moins car la séparation de sa famille est complète, il doit avoir recours aux autres pour écrire et faire lire ses lettres; d'autre part, il comprend moins bien les consignes dans le travail et bénéficie moins des loisirs proposés. Cependant la politique gouvernementale française a depuis 1946 favorisé au maximum la venue des familles en y associant étroitement les services sociaux auxquels sont demandées les visites préalables de logements et les visites d'accueil". Confirmant ces observations le rapport

allemand cite l'exemple significatif d'une ville relativement petite de la région industrielle "Rhénanie-Westphalie" où l'office de la jeunesse local a constaté que 50 jeunes filles allemandes de 13 à 19 ans attendaient un enfant d'un travailleur étranger.

#### Mères de famille

Les difficultés d'adaptation propres aux mères de famille ont été soulignées depuis longtemps par toutes les organisations spécialisées. Le rapport français en fait mention: "Souvent les assistantes ont pu constater l'inadaptation des mères de famille qui sont encore moins préparées à l'immigration que leur mari. D'autre part, quand elles rejoignent ces derniers, ils sont déjà mieux adaptés qu'à leur arrivée et ont souvent oublié leurs premières difficultés. Il y a donc déjà un décalage entre le mari et la femme du fait de la séparation et de la différence d'évolution. La femme est beaucoup plus isolée que l'homme parce qu'elle n'a pas comme lui les contacts qu'il a à son travail et qu'il se charge souvent des démarches administratives. Les enfants vont fréquenter assidûment (souvent mieux que dans leur pays) l'école où ils vont se familiariser avec une langue qui lui restera peut-être toujours incompréhensible. Son autorité en sera parfois minimisée d'autant plus qu'elle-même a souvent peu fréquenté l'école.

L'adaptation quoique lente se fait tout de même; ces femmes apprécient la vie en France qui leur donne, dans la majorité des cas, une vie matérielle plus aisée que celle qu'elles avaient au pays d'origine".

#### Enfants

Lorsque ceux-ci arrivent très jeunes et commencent leur scolarité sur place il n'y a pratiquement aucune difficulté dans leur assimilation. Le problème est au contraire de leur donner le moyen de conserver des liens suffisants avec leur patrie d'origine, sa langue et sa culture. Par contre, l'arrivée après l'âge de 12 ans pose des questions diverses: apprentissage de la langue; on note en Allemagne et en France la même répugnance des instituteurs

à accepter des enfants ayant dépassé 12 ans. S'il s'agit d'adolescents, garçons ou filles, la situation est souvent préoccupante.

En France, l'admission dans la plupart des centres d'apprentissage, d'enfants qui n'ont pas le certificat d'études primaires, est difficile. De plus, la forte poussée démographique fait que partout la sélection est de plus en plus sévère et que les "éléments faibles" comme le sont forcément les jeunes étrangers à leur arrivée, sont refusés.

La compétition avec les jeunes Français joue également pour la mise au travail directe. Il existe des bureaux de placement pour les jeunes mais il y a trop de demandes d'emploi et trop peu d'offres. A cela, s'ajoutent les difficultés pour le choix du métier. Les refus de carte de travail portent sur tous les métiers du secteur excédentaire si l'enfant n'a pas trois ans de scolarité en France. Or l'assimilation rapide des jeunes lorsqu'ils ont la possibilité d'apprendre immédiatement la langue du pays d'accueil en se mêlant à ceux de leur âge dans les établissements d'enseignement et dans les groupes de loisir ou sportifs, rend souhaitable que leur admission y soit encouragée et facilitée.

### Divers

#### Les travailleurs saisonniers

Les services sociaux ne semblent pas s'être beaucoup préoccupés des saisonniers jusqu'à présent et ce sont surtout les syndicats qui interviennent pour faire assurer le respect des conventions de travail. Cependant le rapport italien apporte quelques remarques intéressantes dans sa conclusion en évoquant les milliers de familles qui vivent en Italie et dont le chef est absent durant plus de six mois chaque année. Les répercussions de ces absences prolongées sur la vie familiale, sur l'épouse et sur les enfants, ajoutées à la misère matérielle, sont certainement graves.



### Les réfugiés

Il paraît impossible de terminer cette revue sans mentionner brièvement les réfugiés; ceux-ci présentent aux services sociaux des problèmes à la fois beaucoup plus compliqués et plus faciles que les migrants dits "économiques". Plus complexes parce qu'ils sont partis poussés par des circonstances souvent dramatiques, qu'ils n'ont pas souvent choisi volontairement leur pays d'accueil, que leur situation sociale et matérielle représente, en général, une "chute" vertigineuse par rapport à celle qu'ils ont connue. Ce sont donc des êtres souvent choqués et traumatisés. La solidarité internationale a créé, en faveur des réfugiés, un immense réseau de possibilités de toutes sortes: protection législative qui facilite les régularisations administratives, aides financières, appui moral. De très nombreux organismes nationaux et internationaux se vouent, dans nos six pays, à l'assistance aux réfugiés dans le but de les aider à se refaire une existence.

## II. - LES SERVICES SOCIAUX ET LEUR ACTION VIS-A-VIS DES IMMIGRANTS

### République Fédérale Allemande (1)

Conformément à la conception allemande selon laquelle l'assistance sociale a un caractère strictement individuel, l'aide à la main-d'oeuvre étrangère est assurée par celles des organisations privées qui sont plus particulièrement en liaison avec cette main-d'oeuvre. Le Gouvernement Fédéral soutient les activités de ces organisations. Les services sociaux sont toujours différents suivant le pays d'origine de la main-d'oeuvre étrangère.

#### Italiens

L'association allemande Caritas a organisé avec la P.O.A. (Pontificia Opera di Assistenza) le travail d'assistance à l'égard des Italiens. Entretemps, l'association allemande Caritas a établi ses propres instances pour l'assistance aux Italiens et créé 22 centres d'assistance à Augsburg, Dortmund, Essen, Frankfurt/Main, Freiburg i.Br., Göttingen, Hannover, Karlsruhe, Köln, Konstanz, Limburg, Lörrach, Ludwigshafen, Mainz, München, Nürnberg, Saarbrücken, Saarlouis, Singen, Stuttgart, Wiesbaden et Wuppertal. Dans ces centres d'assistance travaillent ensemble 10 assistants sociaux italiens et environ 15 assistants sociaux allemands. Dans chaque centre d'assistance il y a un ou deux travailleurs sociaux ayant à leur disposition un bureau complètement installé et là où c'est possible, une voiture de service. Chacun de ces centres se trouve sous le contrôle de l'association Caritas locale.

---

(1) Sont ici reproduites les données fournies en mars 1961 par les autorités allemandes. Elles sont postérieures à l'ensemble du rapport, mais leur insertion est justifiée par la situation particulière de la République Fédérale où l'immigration s'étant considérablement développée ces derniers temps, les mesures d'assistance ont dû s'y adapter rapidement. Les données primitivement extraites de la monographie allemande et qui se réfèrent à la période envisagée dans le rapport, figurent en annexe.

L'organisation générale et les directives de travail sont données par la centrale de la Caritas. Les traitements des 10 travailleurs sociaux italiens sont à la charge de la P.O.A. Les frais se rapportant aux travailleurs sociaux allemands et aux dépenses matérielles sont supportés par la C.V. (Caritas allemande) qui, pour ce travail, reçoit du Ministère Fédéral de l'Intérieur une subvention financière d'une certaine importance.

Les tâches les plus importantes des centres d'assistance consistent à donner des consultations aux travailleurs qui cherchent conseil et aide; à aller trouver les travailleurs dans les entreprises pour les aider à résoudre sur place les difficultés et problèmes éventuels; à régler les différentes affaires des travailleurs auprès des autorités des offices d'assurance et des autres services; à visiter les malades et les détenus, à organiser des cours d'enseignement de la langue allemande, des manifestations sportives et autres pour l'utilisation des loisirs, à favoriser le travail en commun avec les prêtres italiens.

Le centre d'assistance de Munich a un service particulièrement lourd à assurer parce qu'il est chargé de l'accueil des travailleurs italiens à l'arrivée. Tout un ensemble de questions difficiles se posent dès le moment de l'arrivée à la gare, les travailleurs voulant être éclairés sur leurs contrats et désirant obtenir des renseignements sur les impôts et les charges en Allemagne. Une partie d'entre eux ne veulent pas poursuivre leur voyage parce que leur contrat ne leur plaît plus. Quelques uns veulent rester à Munich et attendent de l'assistance sociale un emploi particulièrement bon. D'autres, par contre, désirent obtenir un travail à un endroit déterminé avec un camarade déterminé et autres choses semblables.

Une des tâches les plus importantes des centres d'assistance est la coopération avec tous les services et organisations qui peuvent fournir une contribution utile à l'assistance aux Italiens. L'oeuvre Kolping, la Société Karl-Duisburg et la Société Dante

Alighieri fournissent une aide efficace dans différentes villes allemandes.

L'Office Fédéral pour le Placement et le Chômage a donné des instructions à ses bureaux pour qu'ils chargent de l'assistance à la main-d'oeuvre étrangère des fonctionnaires spécialisés qui travaillent en étroite coopération avec les centres d'assistance. L'Office Fédéral collabore aussi à l'établissement des grandes lignes de travail des centres d'assistance. Il a assuré, par une circulaire du 10 mai 1960 à ses bureaux régionaux, que ceux-ci étaient chargés de faire le nécessaire pour inciter les organismes d'assistance des entreprises, des syndicats, des Eglises et autres, à agir d'une façon efficace, et pour promouvoir certaines mesures de financement. Il soutient les centres d'assistance en mettant à leur disposition des moyens de transport, des locaux pour l'utilisation du temps libre sur le plan culturel, sportif et autres et en créant des cours de langues. En outre, il a affecté DM. 100.000.000 au versement de prêts à la construction de logements pour les travailleurs, afin de fournir une certaine aide aux entrepreneurs dans l'accomplissement de leur obligation de pourvoir au logement des travailleurs étrangers.

Des tâches particulières incombent aux Consulats italiens et aux représentations des Missions Catholiques italiennes. Il existe aussi entre eux et les centres de consultation de la Caritas des contacts étroits. La Mission Catholique italienne possède plus de 12 représentations. A côté de son activité spirituelle, elle fournit des subsides et des renseignements divers, car les Italiens se tournent volontiers vers les prêtres.

Les administrations des Communes soutiennent le travail d'assistance en mettant à disposition des locaux ainsi que des terrains de sport et de jeux pour l'utilisation du temps libre.

### Espagnols

Des centres d'assistance spéciaux existent également pour les travailleurs espagnols, par exemple à Stuttgart, dans le territoire Frankfurt a/Main, à Wiesbaden. à Stuttgart c'est un prêtre espagnol qui s'occupe de cette assistance, tandis qu'à Frankfurt et à Wiesbaden c'est un assistant espagnol employé en tant que tel. Avec le nombre croissant des travailleurs espagnols en Allemagne, cette organisation devra se développer. La Caritas reçoit également pour l'assistance aux Espagnols le soutien du Ministère de l'Intérieur.

### Grecs

L'Eglise Evangélique en Allemagne et l'Association Mission pour l'Allemagne et Oeuvre de Secours de l'Eglise Evangélique en Allemagne ont créé un service d'assistance pour les travailleurs grecs, cette assistance ayant été principalement fournie jusqu'à maintenant par des prêtres grecs.

### Réfugiés

Les réfugiés trouvent dans la République Fédérale conseil et aide auprès de nombreuses organisations allemandes, internationales et américaines et également auprès des Missions des Eglises. Les services sociaux spécialisés pour les réfugiés sont en raison du grand nombre de ceux-ci en Allemagne, actifs depuis plus de quinze ans et, de ce fait, particulièrement expérimentés.

### Les services sociaux non spécialisés

Sans pouvoir les énumérer ni décrire leurs tâches, le rapporteur remarque qu'ils assistent de nombreux étrangers de toutes nationalités qui s'établissent en Allemagne. Il mentionne les Néerlandais et les Français qui se sont bien adaptés et ne posent, comme il dit, aucun problème particulier; les Algériens, dont le nombre s'évalue à 3.000 et qui cherchent du travail par eux-mêmes,

reçoivent aussi l'aide des autorités allemandes.

### Belgique

#### SERVICES S'ADRESSANT A UNE NATIONALITE

### Italiens

On retrouve en Belgique la P.O.A.-ONARMO qui a des bureaux dans les principaux bassins miniers: Mons - Charleroi - Liège - Hasselt - et dont le siège est à Bruxelles, coordonnant l'activité des autres centres et étendant son activité aux Italiens vivant dans la capitale.

"Les activités des assistantes sociales (toutes italiennes) peuvent être classées en trois groupes :

1. Le service médico social : la majorité des cas traités et des démarches effectuées auprès des organismes compétents en Belgique et en Italie concernent les invalides accidentés du travail, les malades silicotiques..., les assistantes interviennent auprès des mutuelles, des médecins.
2. Le service de la famille et de l'enfance qui s'efforce de maintenir l'équilibre et la stabilité de la famille et s'occupe du placement d'enfants dans des institutions pour débiles, anormaux... L'ONARMO envoie des enfants de mineurs dans les colonies de plein air en Italie.
3. Les initiatives culturelles: cours de français aux Italiens, cours d'italien pour les Belges en contact avec eux.

L'ONARMO a organisé un comité d'assistance et de visites des hôpitaux composé d'ouvriers italiens. Un Comité Italo-belge se dévoue pour l'organisation de fêtes pour Italiens et de galas pour récolter des fonds pour l'oeuvre.

"Elle accorde parfois une aide matérielle, distribue des colis de Noël et de Pâques aux hospitalisés et s'occupe aussi du placement de servantes".

Le "Comité d'Assistance aux Italiens travaille sous l'égide des Consultats. Ceux de Liège et de Charleroi ont créé des services sociaux où travaillent des assistants sociaux italiens diplômés. Outre le rôle habituel d'intermédiaire avec de nombreux organismes administratifs, hôpitaux, prisons, etc..., ils apportent aux ouvriers italiens et à leur famille compréhension et réconfort; les problèmes affectifs qu'ils ne peuvent exprimer que dans leur langue maternelle ont la possibilité d'être extériorisés".

Le "Patronato ACLI" a installé des bureaux dans les bassins houillers à Mons, La Louvière, Charleroi, Liège, Hasselt, dont les responsables sont italiens. Un secrétariat général groupe leurs activités et s'adresse aux Italiens de Bruxelles. Ces services ont été reconnus en Belgique par un arrêté ministériel.

Ces bureaux veillent à l'application des lois sociales et peuvent régler des cas nécessitant l'application de la législation italienne. Ils peuvent demander l'intervention des bureaux ACLI en Allemagne, France et Luxembourg.

L'ITAL - institut de tutelle et d'assistance aux travailleurs à Bruxelles s'intéresse aux problèmes personnels des italiens et en particulier aux cas de maladie mentale.

#### Espagnols

"Deux centres se sont ouverts avec l'aide de l'Ambassade depuis 1957 dans le Limbourg et à Liège. Dans cette ville trois jeunes dames espagnoles y travaillent comme assistantes sociales et s'occupent du placement des servantes, des problèmes sociaux des mineurs et de leurs familles. Elles apportent tout genre d'aide et notamment d'information sur les formalités à effectuer en tant qu'étrangers en Belgique et en tant qu'Espagnols à l'étranger; elles facilitent la compréhension des coutumes belges.

Le Centre de Liège est particulièrement actif pour l'adaptation des servantes à leur travail et à la Belgique; celles-ci

peuvent y suivre un cours de français; elles trouvent au Centre une ambiance familiale et la compréhension de leurs difficultés professionnelles; les assistantes sociales sont souvent appelées à intervenir dans des conflits entre servante et patronne".

#### SERVICES S'ADRESSANT A TOUTES LES NATIONALITES

Le rapport belge inclut dans les "Services sociaux spécialisés" les Services des Charbonnages tant leur rôle auprès des étrangers, qui représentent 57 % des mineurs, est important.

Ces charbonnages s'efforcent d'acclimater les nouveaux mineurs au travail "du fond". La Fédération Charbonnière belge a établi un programme de mise au travail progressif afin d'éviter un contact trop brusque avec un travail rude. Environ 10 assistants sociaux et une quarantaine d'assistantes sociales, dont beaucoup parlent l'italien, travaillent dans les 46 sociétés minières. Ils sont chargés dans les services du personnel de : l'accueil, l'adaptation au travail et la promotion professionnelle des mineurs. Leurs activités comportent l'information, l'aide administrative, la médiation au sein et en dehors de l'entreprise.

Quatre "assistantes" grecques (non diplômées) connaissant la vie en Belgique, ont été engagées par les associations charbonnières du Hainaut et du Limbourg afin de servir d'intermédiaires entre les travailleurs grecs et les services sociaux et administratifs.

Le Service Social des Charbonnages joue un rôle important dans l'adaptation du migrant mineur tant du point de vue professionnel que familial car les "assistantes sociales par leur attitude bienveillante et compréhensive y contribuent largement; elles sont souvent le premier maillon de contact entre le migrant et la population belge".

Les Usines de Sidérurgie, où le pourcentage d'étrangers est élevé, surtout dans certaines sections (travail particulièrement pénible) où il atteint 50%, ont un service social. Ces entrepri-



ses ont tenté de favoriser l'acclimatation du migrant. Elles ont encouragé les travailleurs étrangers à faire venir leurs familles, en avançant des fonds pour l'installation du ménage et en mettant à leur disposition des logements. Certaines ont organisé des séances d'information sur le règlement d'atelier, la législation sociale ainsi que des visites guidées dans la ville. Dans les journaux d'entreprise, les informations principales sont traduites en différentes langues étrangères. Des cours de français, des bibliothèques ont permis aux migrants de se cultiver. Toutes les entreprises se sont préoccupées des loisirs des étrangers en créant souvent des équipes sportives et en soutenant des cercles récréatifs.

Leurs services sociaux s'appliquent à suivre tout particulièrement les ressortissants étrangers. Le rapporteur indique que le résultat de ces efforts est indéniable et se traduit par une adaptation qui semble très satisfaisante.

Le Service Social de la Croix-Rouge de Belgique - section pour étrangers - occupe deux assistantes sociales; elles aident les migrants à régulariser leur situation et servent d'intermédiaires avec les services officiels et privés.

La Section belge du Service Social International s'intéresse aux migrants qui présentent des problèmes à résoudre sur un plan international. Elle occupe deux assistantes sociales belges.

#### Les réfugiés

Les Services sociaux pour les Réfugiés sont extrêmement actifs :

- le SECOURS INTERNATIONAL de CARITAS CATHOLICA
- Le SECOURS INTERNATIONAL de l'ENTRAIDE SOCIALISTE
- Le SERVICE SOCIAL POUR REFUGIES
- L'ENTRAIDE OECUMENIQUE
- L'AIDE AUX ISRAEELITES victimes de la guerre,

exercent tous leur activité par l'intermédiaire d'assistantes sociales. Leur aide financière, morale, sociale a pour but de permettre aux réfugiés de s'adapter à la vie en Belgique. Le Centre d'Initiation pour Réfugiés et Etrangers (subventionné par le Gouvernement) organise, en outre, des cours de langues.

De nombreux organismes d'entraide se consacrent, de plus, aux réfugiés.

Le rapport présente les remarques suivantes sur les résultats obtenus par l'Aide aux Israélites victimes de la guerre à Bruxelles : "Ce service social occupe six assistantes sociales. "Son principe est d'aider les individus qui l'ont appelé à lui en "les amenant à s'aider eux-mêmes". L'application de ce principe, si simple en apparence, a cependant nécessité une formation complémentaire des assistantes sociales qui a été donnée par "un conseiller technique" en matière de service social venu des USA. Avec lui, elles ont appris à favoriser la réadaptation sociale en amenant les personnes à devenir plus autonomes. Chaque situation est examinée en profondeur et sous tous ses aspects, dans le but d'établir un plan de redressement basé sur la coopération de l'intéressé et son assentiment, au cours d'entretiens accordés sur rendez-vous et de durée limitée.

Depuis que le service emploie cette méthode il a constaté de nets progrès: il accorde moins de secours matériels, beaucoup de "clients" sont parvenus à se conduire seuls, sans rechercher l'approbation et la dépendance d'autrui.

#### LES SERVICES SOCIAUX NON SPECIALISES

S'adressent à la population tant belge qu'étrangère; ne seront mentionnés ici que ceux qui comptent parmi leur clientèle habituelle un nombre important de migrants. Bien entendu, ils utilisent tous les services d'assistants sociaux.

Les Commissions d'Assistance publique - la plupart de ces commissions emploient des assistantes sociales; des enquêtes ont été faites auprès de sept d'entre elles, travaillant dans des

communes à forte concentration étrangère. Il apparaît que les émigrants reçoivent une aide momentanée plutôt que continue; il s'agit le plus souvent d'ouvriers qui ne touchent ni allocations de chômage, ni allocations de maladie ou d'ouvriers en attente de la pension, de femmes abandonnées ayant charge d'enfants. Les assistantes sociales, au cours de visites à domicile, ont l'occasion de donner des informations, des conseils; elles suivent les indigents et les aident à envisager et à améliorer leur situation.

Les Services sociaux provinciaux et communaux, de Quartiers et paroissiaux. Ces services, quand ils sont situés dans les régions minières et industrielles, comptent dans leur clientèle, un pourcentage élevé de migrants. Les assistantes sociales qui y travaillent essayent d'individualiser le service social et de rechercher avec leurs clients la manière la plus constructive de trouver la solution à leurs difficultés. A l'arrivée des migrants, leur activité la plus spécifique a été de faire prendre en charge certaines de ces familles par la communauté paroissiale ou par le village.

Les Organismes Médico-sociaux ouvrent tous l'accès de leurs dispensaires, services de placement sanitaires, etc... à tous les migrants sans distinction. Un rapport de fin d'études d'une assistante sociale belge décrit "l'importance de la fréquentation des consultations prénatales et de nourissons pour l'adaptation des jeunes femmes étrangères. Elles y rencontrent des Belges et le contact s'établit facilement car toutes ont le même centre d'intérêt: le bébé et il est fréquent de voir la maman italienne ou espagnole admirer le bébé blond de sa voisine qui s'émerveille devant la tête brune du petit méridional".

Il en est de même de nombreux organismes à caractère éducatif et culturel qui n'entrent pas dans le cadre de cette étude, mais il est utile de souligner leur rôle essentiel dans l'adaptation du migrant, de son épouse et de ses enfants.

Remarques

Le rapporteur ajoute à la description des Services Sociaux les importantes réflexions suivantes : "Spécialisés ou non, la plupart des services sociaux aident à l'adaptation des immigrants par du travail individualisé. Considérant surtout les facteurs socio-économiques d'inadaptation, leur activité est principalement d'ordre externe. Sauf l'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre qui a résolument formé son personnel pour l'application de la méthode du "case-work" et sauf quelques assistantes sociales qui, de leur propre initiative ont renouvelé leurs techniques, ils sont peu attentifs aux facteurs émotionnels qui peuvent motiver le comportement et expliquer les difficultés de leurs "clients". Rares sont encore les assistantes sociales qui considèrent avec l'intéressé sa situation, en tenant compte des facteurs affectifs et culturels qui l'influencent et cherchent avec lui à dépasser le niveau émotionnel, à surmonter le complexe d'étranger pour aborder sur le plan logique un programme d'activité. Le travailleur social "prend en charge" le migrant, il le remplace momentanément plutôt que de l'amener à être plus autonome, à se conduire lui-même. Et le migrant passe ainsi d'un service à l'autre sans être satisfait.

Une politique d'adaptation centrée sur des groupes de migrants se trouvant dans la même situation et désirant s'intégrer, n'a pas été tentée; les cours de langue notamment n'ont pas été faits dans une mesure assez étendue en tenant compte du temps disponible des travailleurs et de leur domicile; ils ne se basent pas sur le niveau intellectuel des migrants, ni sur leurs besoins.

Les services qui favorisent les rencontres entre les étrangers et la population autochtone sont peu nombreux. Ceux qui existent emploient peu de personnel qualifié. Leurs méthodes sont encore empiriques. Très rares sont les assistants sociaux qui emploient la technique du "service social de groupe". Ces services jouent cependant un rôle dans le processus d'adaptation des migrants, surtout lorsqu'ils sont tout proches des travailleurs

et de leurs familles.

Les Services sociaux spécialisés ont ensemble des rapports occasionnels. Il faut regretter qu'ils n'organisent pas entre eux et avec les services non spécialisés une collaboration systématique, pour améliorer leurs activités respectives et susciter la création des services répondant à des besoins non satisfaits.

### France

#### LES SERVICES SOCIAUX SPECIALISES POUR LES ETRANGERS

L'importance de l'immigration en France entre 1920 et 1930 et depuis 1945 suffit à expliquer l'intérêt porté aux nombreux problèmes sociaux qui se sont posés et se posent encore dans ce domaine; il préoccupent d'une part les autorités publiques, soucieuses de créer des conditions favorables à l'intégration progressive des travailleurs étrangers et de leur famille et d'autre part les migrants eux-mêmes et les organismes privés qui s'intéressent à eux.

Le Service social d'Aide aux Emigrants (S.S.A.E.) - branche française du Service Social International - a été créé dès 1921 pour venir en aide, sans distinction de nationalité, d'appartenance religieuse ou politique à tous ceux dont les difficultés naissent d'une expatriation volontaire ou forcée. Adaptant constamment ses activités aux nécessités, il a évolué suivant les développements de l'immigration en tenant compte de la situation nationale et internationale. Association privée, reconnue d'utilité publique, le S.S.A.E. s'est vu confier des tâches diverses par plusieurs ministères:

- Le Ministère du Travail l'a chargé, par arrêté du 7 avril 1939, de l'organisation et de la direction technique du Service Social de la Main-d'oeuvre étrangère (S.S.H.O.E.) dont le rôle est :
- d'accueillir le travailleur à son arrivée et de l'aider à s'intégrer dans la collectivité ;

- d'apporter aux familles étrangères installées en France un service social approprié destiné à résoudre les difficultés qui leur sont propres ;
- de préparer et d'organiser le rapatriement ou la réémigration des inadaptables.
- C'est par arrêté du 7 avril 1946 que le Ministère de la Population a demandé officiellement son concours pour l'intégration et l'assimilation des familles d'immigrants.
- Le 1er juillet 1950, à la suite de la cessation des fonctions de l'Organisation Internationale pour les Réfugiés, il a reçu du Ministère des Affaires Etrangères la charge de l'assistance aux réfugiés, et depuis ce moment-là, il gère les fonds votés chaque année à cet effet.

Le Siège Central est à Paris et 43 bureaux départementaux du S.S.M.O.E. existent dans les départements où la concentration étrangère est importante. La direction est assurée, sous la responsabilité du Conseil d'Administration, par des professionnels du Service social; 82 assistantes sociales, dont la plupart parlent au moins une langue étrangère, exercent à Paris et dans les départements.

Le S.S.A.E. reçoit des subventions des ministères ci-dessus mentionnés et des collectivités locales et départementales.

Un échange constant d'informations a lieu entre le siège central et les postes départementaux et des réunions sont organisées par régions. Toutes les assistantes reçoivent une préparation spécialisée avant d'entrer en fonction. Trois mois de stage au bureau central et dans un poste départemental.

Au cours de l'année 1959, 37.728 cas sociaux concernant 93.954 personnes ont été traités pour l'ensemble de la France.

#### Arrivée

Les travailleurs recrutés par la procédure officielle sont ac-

cueillis par les soins de l'Office National d'Immigration qui les achemine vers leur lieu de travail. Ceux qui sont arrivés par leurs propres moyens et cherchent à obtenir les autorisations de séjour et de travail, commencent souvent par demander des informations au S.S.M.O.E.

Ce service social spécialisé a une importante responsabilité vis-à-vis des hommes arrivés seuls. Il leur permet d'exprimer leurs difficultés, leur donne confiance en les comprenant, en leur expliquant la marche des rouages administratifs et les différences qu'ils ne comprennent pas toujours spontanément entre les habitudes locales et les us et coutumes qui leur sont familiers. Il s'efforce de les aider, le cas échéant, à envisager les étapes progressives pour se faire rejoindre par leur famille.

Outre cette action individuelle, il peut informer des groupes de travailleurs des conditions de vie et de travail.

Les femmes arrivées seules ou devenues veuves, les adolescents parfois venus sans leur famille sont également l'objet des préoccupations des assistantes qui les épaulent souvent pendant plusieurs années jusqu'à ce qu'ils puissent trouver une organisation de vie satisfaisante.

#### Adaptation progressive

Dans le domaine administratif et professionnel, les assistantes sociales servent d'intermédiaires, expliquent les droits des étrangers, vérifient l'acheminement des dossiers. Elles orientent ceux qui le souhaitent vers une formation professionnelle, des cours de perfectionnement, de langue française.

Les troubles de santé sont souvent la cause de graves difficultés : interruption du travail, suppression des envois d'argent à la famille, etc... sans être directement du ressort du S.S.M.O.E. cela nécessite de fréquentes interventions auprès des organismes compétents.

Enfin, l'aide psycho-sociale individualisée revêt une grande importance. C'est par une action individuelle auprès des migrants et de leur famille, en comprenant leurs problèmes personnels, en les soutenant de toutes manières, que l'Assistante sociale les aide à surmonter progressivement eux-mêmes leurs difficultés et à s'adapter à leur vie en France où beaucoup d'entre eux souhaitent rester définitivement.

La possibilité de collaborer avec les sections du Service Social International dans les autres pays permet aussi la solution de nombreux cas et notamment la réunion des familles séparées.

#### Assistance aux réfugiés

Chargé de l'assistance aux réfugiés par le Gouvernement, le S.S.A.E. s'est efforcé d'associer la remise d'assistance financière à un service social individuel constructif ayant pour but de permettre aux réfugiés d'avoir une vie indépendante. Dans les rubriques du budget "Assistance" on voit paraître, à côté des hébergements et des secours réguliers aux vieillards, aux malades et aux handicapés, un chapitre important, celui des reclassements professionnels, de l'enseignement du français, des bourses d'artisanat, d'apprentissage, d'écoles techniques, de lycées ou d'études supérieures qui absorbent plus de 50% du budget total.

Une collaboration systématique avec l'ensemble des services sociaux français est une des bases de l'action du S.S.A.E. - S.S.M.O.E. Ses assistantes sociales se font un devoir de signaler immédiatement les familles immigrantes, dont l'un des membres justifie leur intervention, aux services sociaux familiaux; elles sont également en rapports étroits avec les services sociaux des hôpitaux, prisons, enfance délinquante, etc..., sans parler de tous les organismes culturels et de loisirs, laïcs ou confessionnels qui permettent un prolongement fécond de leurs activités dans l'intégration en France des immigrants.



Le S.S.A.E. organise chaque année une journée d'information sur les problèmes des migrants à l'intention des élèves des Ecoles de Service Social et il reçoit un certain nombre d'élèves pour des stages pratiques à Paris et dans les départements.

#### ORGANISMES S'ADRESSANT A UNE NATIONALITE

##### Allemands

L'Entraide allemande - Deutscher Hilfsverein - vient en aide aux travailleurs allemands, résidant en France, pour résoudre leurs difficultés et les aider à s'adapter.

##### Italiens

Le Service social des Consulats d'Italie - Le Comité d'Assistance aux Italiens (C. O.A.S.I.T.) ont le même rôle que dans les autres pays.

Le "Patronato ACLI" a un bureau à Paris et quelques bureaux départementaux qui jouent le même rôle que celui décrit pour la Belgique.

Le Comité d'Assistance aux Travailleurs Italiens (C.A.T.I.) a pour but d'aider les travailleurs italiens en les orientant vers les services administratifs et les services sociaux.

L'Association Educatrice Franco-Italienne, subventionnée par plusieurs ministères, joue un rôle important dans l'adaptation des Italiens en France par de nombreux cours pour enfants et adultes.

##### Autres organismes

Un nombre important d'oeuvres d'entraide existent également pour toutes les nationalités. Les nombreuses organisations éducatrices, confessionnelles ou neutres, et particulièrement les associations féminines se préoccupent souvent d'accueillir les femmes d'immigrants afin qu'elles se connaissent et se comprennent, ce qui favorise l'adaptation de toute la famille.

## ORGANISMES S'ADRESSANT A TOUTES LES NATIONALITES

La croix-rouge française aide surtout par des remises de secours d'urgence et de dépannage, les étrangers de toutes nationalités et les réfugiés (Centres d'accueil - dons de vêtement, vivres, etc...).

Le C.O.S.E. (Centre d'Orientation sociale des Etrangers) a un bureau à Paris qui s'occupe du placement et du reclassement professionnel. Il gère plusieurs collectivités: centres de reclassement, maisons de vieillards réfugiés.

Le Secours Catholique a un service "Etrangers" à Paris et des responsables de l'aide aux étrangers dans de nombreuses délégations départementales; service d'entraide, d'accueil, aide aux malades et sortants de prison, etc... sans aucune discrimination religieuse.

La Cimade (Comité Inter-Mouvement auprès des Evacués) a une section réservée aux étrangers et réfugiés. Elle gère des centres d'accueil, apporte une aide matérielle et un appui moral.

Ces deux derniers organismes se sont aussi consacrés à faire comprendre aux milieux français la situation générale des étrangers et réfugiés en France afin de les amener à mieux les accueillir.

Le Cojasor (Comité Juif d'Action sociale et de Reconstruction) vient en aide sur le plan social et financier à tous les israélites français et étrangers et se consacre particulièrement aux réfugiés. Il occupe 15 assistants sociaux.

Les réfugiés

Des comités d'assistance existent pour tous les réfugiés d'Europe Centrale (réunis en une fédération), pour les réfugiés espagnols, etc...

## LES SERVICES SOCIAUX NON SPECIALISES POUR LES ETRANGERS

La plupart des textes législatifs, concernant la protection sociale, s'appliquent à l'ensemble de la population. C'est pour-

quoi l'on peut constater que l'ensemble des travailleurs étrangers et de leurs familles sont considérés par les services sociaux comme faisant normalement partie de leur clientèle au même titre que les Français. Les assistantes sociales ne font aucune différence entre les uns et les autres et n'établissent aucune statistique concernant la nationalité de ceux qui s'adressent à elles.

Comme il était exclu de pouvoir interroger tous les services sociaux sur l'ensemble du territoire, le rapporteur français a choisi de faire une étude circonscrite à quatre départements, qui lui ont semblé significatifs de l'immigration étrangère, compte tenu du nombre d'étrangers mais aussi de l'éventail des nationalités et de la répartition professionnelle, soit: la Moselle - l'Isère - l'Hérault et la Seine & Marne. Le service social dans ces quatre départements est assuré, comme dans le reste de la France, par les organismes qui ont pour but l'application de la législation sociale et la protection sanitaire et par d'autres qui s'adressent à des catégories particulières de bénéficiaires. Ils comprennent :

- les services publics

- services sociaux des directions départementales de la santé et de la population ;
- services sociaux de l'hygiène sociale et de l'hygiène scolaire;
- services sociaux des hôpitaux, mairies, maisons maternelles;
- services sociaux de l'orientation professionnelle, etc...

- les services semi-publics

- service social des Caisses d'Allocations Familiales et de Sécurité sociale;
- service social des Sociétés de Secours minières, etc...

- les services privés

- services sociaux d'entreprises;
- services sociaux de mutualités agricoles;
- services sociaux de l'entraide, des paralysés, des détenus, etc...

Trois cent soixante dix-huit assistantes sociales de ces services ont reçu un questionnaire portant sur leur rôle auprès des étrangers.

En outre, les services sociaux suivants ont été interrogés sur le plan national ou local: le Service Social de la Mutualité Agricole dont 81 délégations départementales ont répondu au questionnaire, et les Services sociaux des plus importants charbonnages et usines sidérurgiques ainsi que ceux du bâtiment.

Tous ces services sociaux aident les étrangers comme les Français à résoudre leurs problèmes dans la mesure où ceux-ci entrent dans leur compétence. Tous les services polyvalents ont un important pourcentage de clients étrangers lorsqu'ils sont situés dans les régions industrielles comportant une nombreuse population étrangère. Le Service Social Rural de la Mutualité Agricole compte également, dans certains départements, de nombreuses familles étrangères auxquelles les assistantes consacrent une bonne partie de leur activité, ce qui est d'autant plus important que les ruraux connaissent, en général, un grand isolement, étant donné l'étendue du territoire français - visites à domicile, aide pour l'obtention du bénéfice des lois sociales, orientation scolaire et professionnelle des jeunes, interventions auprès des services publics et privés. Ils ont l'habitude de signaler au S.S.M.O.E. les cas de son domaine, concernant la position de l'étranger vis-à-vis des services administratifs, et ceux pour lesquels une intervention est nécessaire dans un autre pays: rapatriements, regroupements de famille, etc...

Il aurait été intéressant de comparer la proportion des étrangers qui s'adressent aux services sociaux par rapport aux Français avec celle de la main-d'oeuvre étrangère par rapport à la population totale; malheureusement, comme nous l'avons dit, la plupart des Services n'ont pu nous donner aucune statistique. Il apparaît, cependant, d'après les réponses des assistantes que les étrangers font proportionnellement plus largement appel au service social que les Français. Les assistantes sociales sont unanimes à

estimer qu'aux difficultés habituelles aux Français, s'ajoutent, pour les étrangers, celles qui sont la conséquence de leur arrivée récente, les différences de langues et de coutumes. Toutes les assistantes interrogées sont sensibles à cela et signalent qu'elles en sont gênées dans leur action, par exemple pour les conseils à donner aux mères des jeunes enfants, ou pour mener un entretien approfondi.

### Luxembourg

#### SERVICES SOCIAUX SPECIALISES S'ADRESSANT A UNE NATIONALITE

##### Italiens

La P.O.A. a installé au Luxembourg un Centre d'Aide aux Italiens dirigé par une assistante sociale, diplômée, italienne. "La plus grande partie de son travail se fait sur les lieux mêmes du travail et à domicile" écrit le rapporteur. Ses interventions sont identiques à celles décrites plus haut pour les assistantes de la même organisation en Belgique et ne seront pas énumérées ici afin d'éviter les répétitions. L'aide aux ouvriers agricoles est soulignée car ils sont disséminés dans les fermes et "l'assistante fait souvent des courses interminables pour les rencontrer dans les champs".

Le Secrétariat Social ACLI est dirigé par deux agents sociaux italiens et il a des correspondants locaux. Il apporte une aide administrative et morale et s'efforce d'obtenir la réunion au Luxembourg des familles restées en Italie.

Deux Maisons d'Accueil italiennes ont été ouvertes par l'Ambassade d'Italie, offrant aux travailleurs des locaux où ils trouvent des repas copieux et bon marché, des lieux de réunions et de distractions pendant leurs loisirs.

#### SERVICES SOCIAUX NON SPECIALISES S'ADRESSANT A TOUTES LES NATIONALITES

Les Services Sociaux de l'Industrie qui comptent au Luxembourg une dizaine d'assistantes sociales, apportent leur aide au person-

nel étranger tout autant qu'aux Luxembourgeois.

L'Office Social, service de secours aux indigents, utilise des assistantes sociales auxquelles les étrangers de toute nationalité peuvent s'adresser pour aide matérielle, administrative et dans des difficultés familiales.

Caritas a un service pour les étrangers et les réfugiés; l'assistante sociale leur apporte une aide individuelle. Il retrouvent aussi des activités collectives (cours de français, centres d'accueil, etc...).

#### Pays-Bas

##### SERVICE SOCIAL SPECIALISE

Aucun organisme de service social spécialisé pour les immigrants n'existe aux Pays-Bas sur le plan national. Le service social y est une activité exercée par des institutions privées et par les services publics. Les institutions privées sont subventionnées par le gouvernement et les communes. Dans ces institutions, les assistants sociaux s'efforcent de trouver des solutions aux difficultés matérielles ou autres, sans tenir compte de la nationalité des personnes à aider; et les étrangers sont donc traités de la même façon que les néerlandais. Sur le plan local, par contre, certaines initiatives ont été prises, notamment par l'industrie, en faveur des travailleurs étrangers.

Ainsi a été créée en 1957, à Beverwijk, la Fondation Peregrinus. Celle-ci a pour but de "veiller en coopération étroite avec d'autres organismes d'assistance sociale, aux intérêts sociaux des étrangers catholiques". Elle est financée par l'industrie locale qui se réserve la propriété de l'immeuble construit par la Fondation mais qui n'intervient pas dans ses activités. Ce centre permet aux Italiens des rencontres et de nombreuses activités culturelles. Un assistant social néerlandais, parlant l'italien, y travaille.

Il est en contact avec tous les travailleurs italiens de la région. Il a été amené à expliquer aux familles néerlandaises chez qui les ouvriers italiens prennent pension, les habitudes italiennes et à ceux-ci les différences de mode de vie entre les Pays-Bas et l'Italie ; ces informations qui impliquent souvent les petits détails de la vie de tous les jours ont grandement amélioré la compréhension réciproque et supprimé de nombreux heurts.

A Amsterdam, le service social local catholique a organisé un centre de récréation, auquel sera attaché un assistant social qui se chargera également de l'aide psycho-sociale. Ce projet est financé par les entreprises locales et une subvention du gouvernement a été demandée pour lui.

A Rotterdam, les Pères Franciscains s'occupant de l'apostolat dans les entreprises, ont créé un centre de récréation pour les travailleurs italiens, qui est provisoirement ouvert pendant deux soirées par semaine.

A Breda a été instituée en 1960 la Fondation "Behartiging Belangen Buitenlandse Werknemers" (Gestion des Intérêts des Travailleurs Etrangers). Elle a comme but de promouvoir et de gérer les intérêts religieux, moraux et sociaux dans le sens le plus large des étrangers travaillant à Breda et ses environs. Elle a mis à sa disposition un bâtiment dans lequel pourront être logés 65 travailleurs. Le coût d'exploitation est à la charge des industries intéressées. Dans le conseil d'administration de la Fondation siègent les services sociaux locaux, les syndicats, les employeurs et des représentants de l'apostolat dans les entreprises.

A Sittard, un centre pour les Italiens a été créé par un Père de la Mission Catholique Italienne avec l'aide financière des Mines nationalisées, du gouvernement italien et du Vatican. Dans ce bâtiment est également installé une représentation des ACLI à laquelle les Italiens peuvent s'adresser, notamment pour les difficultés qu'ils rencontrent dans leur travail.

## OEUVRES D'ASSISTANCE AUX REFUGIES

Nederlandse Federatie voor Vluchtelingen hulp (Fédération néerlandaise pour l'aide aux Réfugiés), à laquelle sont affiliées notamment :

- Katholieke Stichting voor Vluchtelingen en Ontheemden  
(Fondation catholique pour les réfugiés et les personnes déplacées) ;
- Stichting Oecumenische Hulp aan Kerken en Vluchtelingen  
(Fondation de l'aide oecuménique pour les Eglises et les Réfugiés) ;
- Comité ter behartiging van de belangen van Joodse Vluchtelingen  
(Comité pour les Réfugiés Israélites) ;
- Universitair Asylfonds  
(Fonds Universitaire pour les Réfugiés).

Tous ces organismes se sont donnés pour but l'aide matérielle et morale aux réfugiés en vue de leur intégration aux Pays-Bas.

Le service Social International remplit aux Pays-Bas les mêmes fonctions que celles décrites pour l'Italie et la Belgique

x

x            x

Dans tous les pays d'immigration, il faut mentionner trois importants groupes d'organismes qui, sans être à proprement parler des services sociaux, apportent une aide considérable aux migrants : les Consuls.

Les réseaux consulaires et les œuvres d'entraide qui gravitent autour d'eux ne sauraient être passés sous silence ; les attachés sociaux jouent un rôle important d'intermédiaire pour leurs compatriotes, notamment pour leurs intérêts professionnels et s'efforcent d'obtenir des améliorations de leurs conditions d'existence.

Par exemple en Allemagne, le rapporteur indique que les



consulats prodiguent aux travailleurs une assistance et des conseils précieux qui débordent à vrai dire le cadre des activités normales d'un consulat. Il est évident que les agents du corps consulaire se sentent responsables, dans une certaine mesure, de leurs compatriotes. L'ampleur du travail dépasse cependant la capacité des effectifs et de plus, un certain nombre de problèmes ne peuvent être résolus que par un travail d'assistance entrant dans les plus petits détails.

En France et en Belgique, certains consulats italiens bénéficient des services d'un assistant social qui joue fréquemment un rôle d'intermédiaire entre les services sociaux français et les Italiens en difficulté."

#### Les aumôneries

Les Missions et Aumôneries ont un rôle essentiellement spirituel. Elles emploient des prêtres et pasteurs parlant la langue de leurs administrés. Ils interviennent très fréquemment auprès des Administrations et des Services sociaux auxquels ils apportent aussi une aide précieuse en leur expliquant la mentalité et les réactions de leurs compatriotes.

#### Les syndicats

Sans pouvoir s'étendre à ce sujet, il est intéressant de constater que tous les rapports signalent leur rôle vis-à-vis des travailleurs étrangers auxquels ils apportent aide et conseils dans leurs difficultés professionnelles et administratives.

"Les différentes centrales syndicales se sont toutes préoccupées de créer dans le pays d'immigration des sections spéciales où les travailleurs migrants sont représentés par des compatriotes ; les travailleurs étrangers trouvent une aide efficace auprès d'eux et trouvent en eux des intermédiaires utiles auprès des directions des entreprises qui les emploient.

COORDINATION DES SERVICES SOCIAUX

COLLABORATION AVEC LES AUTRES ORGANISMES EN RAPPORT AVEC LES MIGRANTS

A l'intérieur des pays

Les six rapporteurs insistent unanimement sur la coopération étroite indispensable entre tous ceux qui se trouvent en contact avec les migrants. Il est intéressant de noter que, dans quelques cas, des suggestions ont été émises pour améliorer la situation actuelle alors que là où la collaboration existe on en fait remarquer l'efficacité.

Etant donné l'importance et la fréquence des interventions d'autorités administratives dans la vie des migrants (surtout dans les premières années qui suivent la migration), les services sociaux ont constamment affaire à elles. Les rapports belge, français et luxembourgeois montrent que la collaboration de tous ces organismes entre eux est très fréquente, tandis que le rapport allemand signale des doubles emplois et des lacunes dans la coopération en Allemagne des services italiens entre eux et avec les services allemands ; le rapport italien mentionne certains doubles emplois.

Entre les pays

Les rapports soulignent particulièrement l'importance des contacts entre les organismes dans les pays d'immigration et leurs correspondants en Italie.

Ceci conduit à mentionner l'intérêt qu'il y a, dans la solution des difficultés des migrants, à pouvoir faire appel, le cas échéant, à un organisme susceptible de faire un travail coordonné, à la fois dans les pays de départ et d'arrivée. Le seul service social spécialisé dans ce domaine est le Service Social International dont le siège central est à Genève et qui possède,

outre des sections nationales dans les pays de la C.E.E. (à l'exclusion du Luxembourg), des sections ou des correspondants dans tous les continents.

Créé en 1921 pour résoudre les difficultés familiales et individuelles dont la solution ne peut être trouvée que par une action concertée et même simultanée dans plusieurs pays, le Service Social International s'adresse à tous sans distinction de nationalité ou de confession religieuse ; chaque section nationale fait intégralement partie de l'ensemble des services sociaux du pays où elle exerce. Ses assistants sociaux, tous professionnels, sont formés à la compréhension internationale, c'est-à-dire à accepter et à discerner les différences de culture, de manière de vivre et de penser qui conditionnent le comportement des individus, à connaître les diverses législations concernant les migrants et les méthodes propres à obtenir les informations nécessaires. Bien souvent la solution d'un problème local ne peut être trouvée qu'au pays natal ou de destination de l'intéressé. C'est ainsi que cette organisation a pu établir une méthode de traitement des cas individuels, méthode uniformisée qui permet à une action, menée dans plusieurs pays et par plusieurs travailleurs sociaux, d'aboutir à des conclusions valables et à des solutions positives.

Le Service Social International a également pour objet de réunir les renseignements et observations tirés de ses expériences concrètes et d'en informer les organismes compétents sur le plan national et international afin d'obtenir petit à petit une amélioration des conditions des migrations. Les organisations intergouvernementales font souvent appel au Service Social International qui a obtenu le Statut Consultatif auprès des Nations-Unies, de l'UNESCO, etc ... et le chargent d'études sur des points particuliers concernant les migrants : B.I.T. - Conférence de Droit International, révisé de la Haye, etc ....

D'autres organismes créés sur le plan confessionnel ont inclus les migrants et les réfugiés dans leurs programmes d'aide internationale et créé des sections d'information et d'orientation à leur intention, et principalement : l'American Joint

Distribution Committee, la Caritas Internationale et le Conseil Oecuménique des Eglises.

L'INFORMATION DES SERVICES SOCIAUX

Cette question n'est pas évoquée dans tous les rapports et il semble que peu de chose soit faite de façon systématique. Deux aspects de l'information sont cependant mentionnés :

a) ce qui concerne le pays d'accueil, ses us et coutumes, ses habitudes. Ces informations sont nécessaires aux travailleurs sociaux pour pouvoir informer à leur tour les nouveaux arrivants et leur expliquer ce qui peut les étonner ou même les choquer.

A titre d'exemple, on signale que les assistants sociaux italiens en Allemagne ont une connaissance insuffisante des conditions de vie et des particularités allemandes et ne sont donc pas en mesure de les expliquer.

b) ce qui concerne le pays d'origine, le questionnaire, adressé cet hiver, en France, aux services sociaux non spécialisés, se terminait par la question suivante : "Le service social s'estime-t-il suffisamment informé des problèmes propres aux travailleurs étrangers et à leur famille ?".

Un tiers seulement des assistantes ont répondu affirmativement. La majorité d'entre elles disent ne pas connaître suffisamment la réglementation concernant les étrangers en France, mais surtout leur mentalité, leur psychologie et leurs coutumes ; elles sont conscientes d'en être gênées dans leur action et parfois même impuissantes à agir. La proportion des réponses est la même qu'il s'agisse des services sociaux des villes ou des campagnes. La méconnaissance des langues étrangères est mentionnée comme étant l'une des causes de ces difficultés.

°  
° °

## S U G G E S T I O N S

Les rapporteurs ont émis des suggestions positives qui peuvent se résumer en quelques points essentiels:

A) celles qui concernent les conditions générales dans lesquelles se font les migrations et qui sont du domaine gouvernemental, législatif, réglementaire ou budgétaire : recrutement, formalités administratives, sélection et formation professionnelle, construction de logements ; les entreprises ont également des responsabilités dans ces deux dernières questions. A propos des programmes généraux, les rapporteurs insistent très spécialement sur la nécessité capitale d'une immigration familiale, celle-ci permettant seule une vie normale aux travailleurs étrangers. Le transfert d'hommes seuls est néfaste aux individus qui en sont l'objet comme à leur famille et il a des répercussions fâcheuses sur leurs relations avec la population du pays d'accueil. Les difficultés très importantes créées par l'isolement ou les conditions anormales de vie en collectivité devraient attirer l'attention des autorités sur la nécessité de renoncer à élaborer des conventions de recrutement de cette nature sauf pour une durée extrêmement limitée.

S'il n'est pas de la responsabilité directe des Services sociaux de résoudre ces problèmes, ils peuvent néanmoins jouer un rôle important en signalant aux autorités responsables les cas ou les problèmes pratiques qui sont portés à leur connaissance dans l'exercice de leur activité quotidienne.

B) celles qui envisagent un élargissement de l'action sociale pour améliorer la vie des migrants.

1<sup>o</sup>) Il faut déterminer, selon les pays, avec les gouvernements et les organismes compétents, les régions où le Service social des migrants doit être développé ou créé étant donné les besoins actuels. Les bases essentielles de ce Service social sont les suivantes :

Avant l'émigration :

- donner au migrant éventuel, à son conjoint et aux membres de sa famille, la possibilité de discuter, individuellement avec un travailleur social spécialisé, leur projet en prenant en considération tous les aspects mentionnés à propos de la préparation telle qu'elle se pratique aux Pays-Bas (et résumée dans ce rapport).
- assurer aux familles qui sont séparées de leur chef :
  - a) la possibilité de se préparer à le rejoindre : préparation psychologique de la mère de famille et des enfants, notamment s'ils sont à l'âge de l'adolescence. La langue du pays de destination devrait leur être enseignée, ou tout au moins les rudiments indispensables.
  - b) si la séparation se prolonge, l'aide nécessaire pour maintenir les liens familiaux, pour être informés de la législation sociale, en obtenir l'application et s'efforcer de réaliser le plus rapidement possible la réunion familiale.

Après l'émigration :

- assurer aux migrants la possibilité de consulter un Service social qualifié dès leur arrivée et de s'y faire comprendre dans leur propre langue.
- Le rôle de celui-ci sera :
  - a) de les aider à réaliser qu'ils ont intérêt à se familiariser au plus vite avec la langue du pays, ses us et coutumes - savoir les orienter vers les organismes compétents: cours de langue - centres culturels et de loisirs - groupes de jeunes, etc ... et leur apporter si nécessaire une aide psycho-sociale appropriée.
  - b) de faire appel à un organisme international qualifié pour le traitement des cas entre les pays de départ et d'accueil et obtenir sa coopération en lui procurant les renseignements indispensables à l'efficacité de son action.

2°) Les Assistants sociaux, lorsqu'ils exercent leur activité dans des organismes créés par le pays d'origine des migrants, devraient entrer en rapport dès leur arrivée avec les Services sociaux du pays d'accueil afin de les informer exactement de la nature des services rendus, des limites de leur action et d'établir une coordination avec les services déjà existants.

De même, les Services sociaux du pays d'accueil devraient informer les services sociaux du pays d'origine des tâches qu'ils assument vis-à-vis des ressortissants de leur pays, leur communiquer des renseignements sur les ressources existantes et leur donner l'occasion de participer à des réunions de travail en commun.

3°) Il faut organiser des centres de loisirs dans les régions où l'on procède à un recrutement important d'hommes venant sans leur famille (diffusion de films dans leur langue, journaux, livres, etc ...) et pour les jeunes filles isolées une protection suffisante et des foyers.

4°) Il est nécessaire de créer des cours de langue plus nombreux et en particulier donner aux adolescents, dès leur arrivée, la possibilité de les suivre et de recevoir une formation professionnelle. Il est recommandé d'utiliser les méthodes modernes d'enseignement audio-visuel qui donnent des résultats remarquables même chez les illettrés.

5°) Il est également nécessaire d'appeler l'attention des Organismes publics, semi-publics ou privés, sur la nécessité de prévoir les cas de maladie ou d'accidents survenant peu après l'arrivée des immigrants, alors qu'ils ne peuvent encore bénéficier de la Sécurité sociale si leur temps de travail est insuffisant. Une aide exceptionnelle devrait être obtenue sans difficultés administratives. En outre, l'équipement ménager minimum de ceux qui sont dans le dénuement devrait être prévu.

C) celles qui demandent une amélioration du fonctionnement et une plus grande efficacité des services sociaux :

- Le rapporteur italien insiste sur la nécessité de créer des équipes d'assistants sociaux spécialisés qui pourraient se déplacer dans les régions d'émigration, travailler avec les responsables locaux du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale et être capables d'intervenir à tous les stades du processus migratoire en appliquant selon les besoins les méthodes dites de "case-work" et "group-work".
- Un meilleur équipement (personnel plus nombreux, moyens de locomotion) est souhaité en France dans les départements où une importante main-d'oeuvre étrangère est entrée ces dernières années.
- Le rapporteur allemand souligne également la nécessité d'augmenter le nombre des travailleurs sociaux italiens en améliorant leurs salaires et leurs conditions de travail. Il ajoute qu'une coordination des activités des services spécialisés, qu'ils pourraient réaliser notamment en délimitant leurs sphères respectives, est indispensable. Il suggère de plus la création d'un service central fonctionnant en Allemagne pour assurer un meilleur encadrement des assistants sociaux spécialisés qui les épaulerait, les dirigerait et les aiderait par une meilleure analyse des besoins à améliorer les résultats de leur travail.
- Une connaissance mutuelle des services sociaux du pays d'accueil et du pays d'origine est reconnue essentielle par tous, afin d'instaurer une collaboration véritable entre eux.
- L'inclusion dans les programmes des Ecoles de service social d'un enseignement approprié sur ces questions paraît également souhaitable pour que tous les assistants sociaux soient plus sensibles à la psychologie et aux réactions personnelles des migrants afin de mieux comprendre les phases de leur adaptation, dans la mesure bien entendu où ces matières ne sont pas déjà enseignées.



- Formation complémentaire des travailleurs sociaux spécialisés :

Aucun travailleur social ne devrait occuper un poste dans un Service social spécialisé sans préparation adéquate.

Ils devraient tous avoir reçu la formation habituelle donnée dans les Ecoles de Service social de leur pays. En outre, la spécialisation à leur proposer pourrait comprendre :

- a) des cours de psychologie et d'anthropologie culturelle donnant les connaissances indispensables sur la mentalité, les modes de vie et de travail des migrants et de leurs familles suivant le pays et la région d'où ils viennent.
- b) l'acquisition des méthodes de travail appropriées soit vis-à-vis de groupes, soit pour le traitement de cas individuels.
- c) la connaissance du pays d'accueil :
  - sur le plan juridique : réglementation de l'emploi et du séjour des étrangers - législation sanitaire - législation d'assistance et de sécurité sociale - conditions de travail, etc ....
  - sur le plan administratif : les organismes officiels - les organismes publics et privés, laïcs ou confessionnels auxquels les migrants ont principalement affaire, sans oublier les services sociaux eux-mêmes.
  - le contexte social et culturel; les habitudes de vie, les coutumes de la population autochtone et ses attitudes vis-à-vis des nouveaux arrivants.
- d) la connaissance des langues étrangères.

Enfin, des cycles d'études, organisés pour les travailleurs sociaux qui sont employés dans les Services spécialisés mais qui n'ont pas eu l'occasion de renouveler leurs méthodes, donneraient la possibilité de se perfectionner par l'étude des techniques actuelles du Service social mentionnées ci-dessus.

C O N C L U S I O N

Il est permis de se demander, à la fin de cette synthèse, si les buts de la C.E.E. en entreprenant une première recherche sur la situation actuelle du Service social des Travailleurs migrants ont été atteints.

Des données assez précises sur les difficultés rencontrées par les migrants et par leur famille ont été recueillies ; les remarques, faites à ce sujet, montrent une très grande unanimité dans les appréciations des rapporteurs malgré les conditions variées dans lesquelles s'opèrent les mouvements des travailleurs et malgré les conceptions différentes des pays d'accueil, selon qu'ils souhaitent une adaptation passagère ou une réelle intégration des immigrants dans la communauté locale.

En envisageant les développements futurs, un point important est de savoir s'il convient que le Service social des migrants soit assuré par des organismes émanant du pays d'origine ou organisé par le pays d'accueil. Jusqu'à présent, cette question n'a pas été étudiée de façon approfondie et objective ; elle paraît surtout liée aux idées prévalentes sur le rôle des migrations du point de vue économique et démographique. Si la volonté du gouvernement est de faciliter au maximum l'adaptation et la stabilisation des travailleurs qu'il introduit, comme c'est le cas en France, on considère nécessaire que le Service social soit assuré par un organisme du pays, ce qui est d'ailleurs en conformité avec la réglementation française concernant l'exercice de la profession d'Assistant social qui fait une obligation du diplôme d'Etat de Service social. Alors qu'en Allemagne, il semble que l'on ait voulu primitivement faire venir les travailleurs sur une base temporaire en laissant le service social aux soins du pays des migrants, l'on assiste actuellement à une évolution. Les besoins croissants de l'industrie allemande paraissent faire souhaiter une stabilisation de la main-d'oeuvre étrangère et les instances officielles de la République Fédérale s'intéressent de plus en plus

directement ou non, aux problèmes d'assistance qui se posent. Ces développements récents rappellent ce qui s'est passé en France où c'est le Ministère du Travail qui a donné une impulsion énergique aux premières tentatives d'aide aux migrants en créant le "Service social de la main-d'oeuvre étrangère".

L'essentiel est que les migrants et leur famille trouvent, où qu'ils soient, la possibilité de s'adresser à une organisation où ils puissent être compris et aidés. Or ceci est beaucoup plus, à nos yeux, fonction de la qualité et de l'efficacité de l'aide apportée que de la nationalité ou de la couleur du passeport de l'Assistant social. Il est très important, dans le cas où il vient d'ailleurs, que celui-ci soit lui-même bien intégré dans le pays et s'y sente adapté, ayant pris une connaissance approfondie de sa mentalité, de son équipement social et de sa législation.

La comparaison effectuée entre les rapports nous a montré aussi l'unité de vue des spécialistes en ce qui concerne les critères essentiels du Service social des migrants et les améliorations qu'ils jugent indispensable d'y apporter selon les besoins actuels.

La Communauté Economique Européenne pourrait utilement stimuler les Gouvernements en les encourageant à la réalisation de ce programme.

Les quelques suggestions énumérées ci-dessous ne sont pas limitatives, mais pourraient donner un aboutissement positif à la présente étude :

- 1° - faciliter par l'octroi de bourses aux Assistants sociaux déjà qualifiés et qui désirent se perfectionner, l'acquisition des connaissances énumérées plus haut et l'amélioration de leurs capacités professionnelles. Les bourses permettraient un voyage d'étude et d'observation ou des stages :
  - dans le pays d'origine des migrants, aux Assistants sociaux du pays d'accueil ;
  - dans le pays de destination, pour les Assistants sociaux

du pays d'origine, qu'ils participent à la préparation avant le départ ou qu'ils soient destinés à travailler dans le pays d'accueil.

Ceci pourrait être fait en utilisant éventuellement les possibilités des Organismes Internationaux.

- 2° - organiser des réunions et rencontres où seraient invités des travailleurs sociaux des pays d'accueil et de départ, soit bi-nationaux, soit multi-nationaux, avec des spécialistes des questions de migrations et d'action sociale.
- 3° - encourager dans les régions, où l'on fait appel à un nombre important de travailleurs étrangers des expériences "pilotes", pour répondre à des besoins qui ne sont pas satisfaits, en faisant une étude systématique des méthodes employées et des résultats obtenus.
- 4° - des équipes de travailleurs sociaux mixtes, c'est-à-dire de la nationalité du pays d'accueil et du pays des migrants, pourraient être créées ; elles devraient être dirigées ou contrôlées par un Service social qualifié du pays d'accueil afin d'assurer une collaboration satisfaisante avec tous les Services sociaux locaux.
- 5° - une étude sur le rôle du service social à l'égard des travailleurs saisonniers paraît souhaitable.
- 6° - après avoir établi le bilan des réalisations effectuées par les Services sociaux des Migrants dans les Pays-membres et diffusé ces informations parmi tous les Services sociaux, un travail de mise à jour pourrait être fait avec une certaine régularité.
- 7° - Les Pays-membres devraient être invités à communiquer régulièrement leurs initiatives à la Communauté Economique Européenne et à lui faire connaître les nouvelles réalisations qu'ils effectuent dans le domaine du Service social.

En résumé, les résultats de cette étude montrent qu'une coopé-

ration entre la C.E.E., les Gouvernements et les Organisations nationales et internationales, publiques et privées, confessionnelles ou neutres, dans le domaine du Service social sera sans aucun doute profitable aux migrants et à leur famille et, en conséquence, à leur pays d'origine comme à celui dans lequel ils s'établissent.

---

TEXTE EXTRAIT DE LA MONOGRAPHIE ALLEMANDE  
QUI FIGURAIT PRIMITIVEMENT DANS LE RAPPORT  
(cf. note (1), page 30)

II. LES SERVICES SOCIAUX ET LEUR ACTION VIS-A-VIS DES IMMIGRANTS

Allemagne fédérale

L'action sociale a été assurée, jusqu'à présent, surtout par des organismes privés et souvent confessionnels ; ils varient suivant les nationalités :

SERVICES S'ADRESSANT A UNE NATIONALITE

Italiens

La P.O.A. (Pontificio Opera di Assistenza) est le seul véritable service d'assistance sociale consacrée aux Italiens. Sept centres fonctionnent à l'aide d'assistants sociaux italiens (Dortmund - Essen - Stuttgart - Constance - Munich - Sarrebrück et Sarrelouis).

L'accueil à l'arrivée est assuré par la P.O.A. en liaison avec le Centre de Vérone et le rapport allemand donne une vivante description du rôle de l'assistante, dont voici quelques extraits :

A 7 heures du matin l'assistante doit se trouver à la gare. Les travailleurs sont conduits dans un local où un petit déjeuner leur est servi. L'assistante s'en occupe avec la coopération des représentants de l'Office de la Main-d'oeuvre et avec les délégués de l'Oeuvre d'Accueil des gares. Dans l'intervalle, les travailleurs viennent lui soumettre leurs problèmes. Comme elle est la seule à parler l'italien tout repose sur ses épaules. Les travailleurs veulent des explications sur leur contrat, sur les impôts et taxes payables en Allemagne, etc... Immédiatement quelques cas compliqués apparaissent : il y a d'abord les travailleurs qui ne veulent pas poursuivre le voyage parce que leur contrat ne leur convient pas. Ils voudraient rester à Munich et comptent sur

l'assistante pour trouver un emploi plus intéressant. D'autres désireraient être affectés à un poste déterminé afin de pouvoir rester avec un camarade déterminé. C'est là un ensemble de questions pour la solution desquelles l'assistante ne dispose pas du pouvoir de faire des miracles. Elle y perd néanmoins beaucoup de temps.

Et le rapporteur ajoute "si au cours de cette année le nombre des transports doit être doublé, c'est-à-dire qu'il y aura deux transports quotidiens, la situation deviendra intenable. Il s'y ajoute la circonstance aggravante que l'assistante ne dispose d'aucun local à la gare de Munich. Toutes les consultations doivent pratiquement se dérouler dans les halls et couloirs de la gare".

Par la suite, les assistants sociaux reçoivent des travailleurs italiens de nombreuses demandes d'interventions auprès des administrations, entreprises, hôpitaux, prisons, etc... et des organismes font également appel à eux pour tous les problèmes touchant les Italiens. Tout en soulignant l'activité considérable que cela représente pour eux, étant donné leur nombre insuffisant et le surmenage qui en résulte, le rapporteur ajoute que l'Office fédéral allemand de la Main-d'oeuvre et les offices de placement se sont préoccupés récemment de leur fournir une aide matérielle, notamment des moyens de transport, et cherchent à faciliter leur rôle. Des projets concernant la création de centres de loisirs sont en cours.

Le "Patronato ACLI" joue un rôle à la fois social et syndical sur le plan individuel et donne de nombreuses consultations sur le droit du travail.

La Mission catholique italienne entretient 12 postes ; outre son travail spirituel, elle donne souvent assistance et consultations car les Italiens ne savent où s'adresser en dehors des prêtres qui comprennent leur langue et auxquels ils confient leurs difficultés.

Le rapport signale que les Espagnols et les Grecs, actuellement peu nombreux, vont faire l'objet d'un recrutement plus important ce qui nécessitera, dit-il, que leurs pays respectifs organisent des services sociaux appropriés.

#### SERVICES S'ADRESSANT A TOUTES LES NATIONALITES

La Caritas Catholica allemande qui s'est toujours intéressée aux étrangers de toute origine se préoccupe de plus en plus de ce qui concerne les immigrants nouvellement introduits et forme le projet de développer ses services sociaux en liaison avec les organismes du pays d'origine. Elle travaille, en ce qui concerne les Italiens, en rapports étroits avec la P.O.A.

Pour les Espagnols, les organisations locales de la Caritas allemande coopèrent avec des ecclésiastiques allemands et espagnols. L'"Evangelisches Hilfswerk" et l'"Innere Mission" (organismes protestants) prêtent assistance aux étrangers selon les cas individuels et notamment aux Grecs orthodoxes .

#### Les Réfugiés

Sont aidés par de nombreuses organisations allemandes, internationales et américaines et par des missions religieuses. Le rapporteur indique que ceux qui désirent rester sont traités sur le même pied que les travailleurs allemands et bénéficient des mêmes avantages sociaux.

#### Les services sociaux non spécialisés

Sans en donner la liste et sans s'étendre sur leur rôle, le rapporteur signale qu'ils accueillent de nombreux étrangers, de toutes nationalités, installés en Allemagne. Il mentionne les Néerlandais et les Français qui sont bien adaptés et ne posent pas, dit-il, de problème particulier ; les Algériens, au nombre de 3.000, et qui viennent d'eux-mêmes chercher du travail, sont également reçus dans les services allemands.